



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume XVI.

Québec, Province de Québec, Février 1872.

No. 2.

SOMMAIRE.—LITTÉRATURE.—Poésie : Le livre de la nature, A. de Lamartine.—Thiers jugé par Châteaubriand.—Impressions diverses ressenties en ballon par trois voyageurs.—EDUCATION : A chacun vous devez aide et conseil.—PÉDAGOGIE : De l'habitude, (suite et fin).—Exercices pour les élèves.—Phrases à corriger.—Pensées et maximes.—AVIS OFFICIELS.—Nominations de commissaires d'écoles.—Diplômes octroyés par les bureaux d'examineurs.—Concours pour la publication d'une série de livres de lecture.—INSTITUTEURS disponibles.—REDACTION : Quarante-cinquième Conférence des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval.—Revue mensuelle.—NOUVELLES ET FAITS DIVERS.—Bulletin de l'instruction publique.—Bulletin des lettres.—Bulletin de l'industrie et du commerce.—Bulletin des sciences.—Bulletin des inventions utiles.—Bulletin géologique.—Faits Divers.—ANNONCES : Etablissement d'Education de Madame Thivierge.—Dictionnaire généalogique.—Nouvel abrégé de géographie moderne.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

LE LIVRE DE LA NATURE.

....J'instruis les enfants du village, et les heures
Que je passe avec eux sont pour moi les meilleures.
.....
Je ne surcharge pas leurs sens et leur esprit
Du stérile savoir dont l'orgueil se nourrit ;
Bien plus que leur raison j'instruis leur conscience ;
La nature et leurs yeux, c'est toute ma science !
Je leur ouvre ce livre, et leur montre en tout lien
L'espérance de l'homme et la bonté de Dieu.
Avec eux chaque jour je déchiffre et j'appelle
De ce nom infini quelque lettre nouvelle ;
Je leur montre ce Dieu, tantôt, dans sa bonté,
Mûrissant pour l'oiseau le grain qu'il a compté ;
Tantôt, dans sa sagesse et dans sa providence,
Gouvernant la nature avec tant d'évidence ;
Tantôt... Mais aujourd'hui c'était dans sa grandeur.
La nuit tombait ; des cieus la sombre profondeur
Laisait plonger les yeux dans l'espace sans voiles,
Et dans l'air constellé compter les lits d'étoiles,
Comme à l'ombre du bord on voit, sous des flots clairs,
La perle et le corail briller au fond des mers.
—Celles-ci, leur disais-je, avec le ciel sont nées :
Leur rayon vient à nous sur des milliers d'années ;
Des mondes que peut seul peser l'esprit de Dieu
Elles sont le soleil, le centre, le milieu ;
L'Océan de l'éther les absorbe en ses ondes
Comme des grains de sable, et chacun de ces mondes
Est lui-même un milieu pour des mondes pareils,
Ayant ainsi que nous leur lune et leurs soleils,

Et voyant comme nous des firmaments sans terme
S'élargir devant Dieu sans que rien le renferme.
Celles-là décrivant des cercles sans compas,
Passèrent une nuit, ne repassèrent pas.
Du firmament entier la page intarissable
Ne renfermerait pas le chiffre incalculable
Des siècles qui seront écoulés jusqu'au jour
Où leur orbite immense aura fourni son tour.

.....
Ces sphères dont l'éther est le bouillonnement
Ont emprunté de Dieu le premier mouvement.
Avez-vous calculé parfois dans vos pensées
La force de ce bras qui les a balancées ?
Vous ramassez souvent dans la fronde ou la main
La noix du vieux noyer, le caillou du chemin ;
Imprimant votre effort au poignet qui les lance,
Vous mesurez, enfants, la force à la distance ;
L'une tombe à vos pieds, l'autre tombe à cent pas
Et vous dites : " Ce bras est plus fort que mon bras
Eh bien, si par leurs jets vous comparez vos frondes,
Qu'est-ce donc que la main qui, lançant tous ces mondes,
Ces mondes dont l'esprit ne peut porter le poids,
Comme le jardinier qui sème au champ ses pois,
Les fait fendre le vide et tourner sur eux-même
Par l'élan primitif sorti du bras suprême,
Aller et revenir, descendre et remonter,
Pendant des temps sans fin que lui seul sans compter,
De l'espace et du poids et des siècles se joue,
Et fait qu'au firmament ces mille chars sans roue
Sont portés sans ornière et tournent sans essieu ?
Courbons-nous, mes enfants ! c'est la force de Dieu !

LAMARTINE.

M. Thiers jugé par Châteaubriand.

Dans ce moment où M. Thiers est le point de mire de toute l'Europe, et occupe tant la presse de tous les pays, il ne sera peut-être pas sans intérêt pour nos lecteurs de relire quelques pages des *Mémoires d'outre-tombe*, où M. de Châteaubriand trace le portrait du chef actuel de la République française. Il est bien entendu que nous ne prétendons pas faire adopter toutes les opinions de l'illustré écrivain, qui a peut-être mis un peu trop de fiel dans son jugement, et qui a considéré les choses à un point de vue trop exclusif, suivant nous. Cet écrit date de 1841, quelques années avant la mort de Châteaubriand :—

La révolution de juillet a trouvé son roi : a-t-elle trouvé

son représentant? J'ai peint à différentes époques les hommes qui, depuis 1789 jusqu'à ce jour, ont paru sur la scène. Ces hommes tenaient plus ou moins à l'ancienne race humaine : on avait une échelle de proportion pour les mesurer. On est arrivé à des générations qui n'appartiennent plus au passé; étudiées au microscope, elles ne semblent pas capables de vie, et pourtant elles se combinent avec des éléments dans lesquels elles se meuvent; elles trouvent respirable un air qu'on ne saurait respirer. L'avenir inventera peut-être des formules pour calculer les lois d'existence de ces êtres; mais le présent n'a aucun moyen de les apprécier.

Sans donc pouvoir expliquer l'espèce changée, on remarque ça et là quelques individus que l'on peut saisir, parce que des défauts particuliers ou des qualités distinctes les font sortir de la foule. M. Thiers, par exemple, est le seul homme que la révolution de juillet ait produit. Il a fondé l'école admirative de la Terreur, école à laquelle il appartient. Si les hommes de la Terreur, ces renieurs et ces reniés de Dieu, étaient de si grands hommes, l'autorité de leur jugement devrait peser; mais ces hommes en se déchirant, déclarent que le parti qu'ils égorgent est un parti de coquins. Voyez ce que Madame Roland dit de Condorcet, ce que Barbaroux, principal acteur du 10 août, pense de Marat, ce que Camille Desmoulins écrit contre Saint-Just. Faut-il apprécier Danton d'après l'opinion de Robespierre ou Robespierre d'après l'opinion de Danton? Lorsque les conventionnels ont une si pauvre idée les uns des autres, comment, sans manquer au respect qu'on leur doit, oser avoir une opinion différente de la leur?

M. Thiers fait-il état de ses principes? pas le moins du monde : il a préconisé le massacre, et il prêcherait l'humanité d'une manière tout aussi édifiante; il se donnait pour fanatique des libertés et il a oprimé Lyon, fusillé dans la rue Transnonain, et soutenu envers et contre tous les lois de septembre; s'il lit jamais ceci, il le prendra pour un éloge.

Devenu président du conseil et ministre des affaires étrangères, M. Thiers s'extasie aux intrigues diplomatiques de l'école Talleyrand; il s'expose à se faire prendre pour un turlupin à la suite, faute d'aplomb, de gravité et de silence. On peut faire fi du sérieux et des grandeurs de l'âme, mais il ne faut pas le dire, avant d'avoir amené le monde subjugué à s'asseoir aux orgies de Grand Vaux.

Du reste, M. Thiers mêle à des mœurs inférieures un instinct élevé; tandis que les survivants féodaux, devenus cancre, se sont fait régisseurs de leurs terres, lui, M. Thiers, grand seigneur de renaissance, voyage en nouvel Atticus, achète sur les chemins des objets d'art et ressuscite la prodigalité de l'antique aristocratie : c'est une distinction; mais s'il sème avec autant de facilité qu'il recueille, il devrait être plus en garde contre la camaraderie de ses anciennes habitudes : la considération est un des ingrédients de la personne publique.

Agité par sa nature de vif-argent, M. Thiers a prétendu aller tuer à Madrid l'anarchie que j'y avais renversée en 1823; projet d'autant plus hardi que M. Thiers luttait avec les opinions de Louis-Philippe. Il se peut supposer un Bonaparte; il peut croire que son taille-plume n'est qu'un allongement de l'épée napoléonienne; il peut se persuader être un grand général, il peut rêver la conquête de l'Europe, par la raison qu'il s'en est constitué le narrateur et qu'il fait très-inconsidérément revenir les cendres de Napoléon. J'acquiesce à toutes ces prétentions; je dirai seulement, quant à l'Espagne, qu'au moment où M. Thiers pensait à l'envahir, ses calculs le trompaient; il aurait perdu son roi en 1836, et je sauvai le mien en 1823. L'essentiel est donc de faire à point ce qu'on veut faire; il existe deux forces, la force des hommes et la force des choses; quand l'une est en opposition à l'autre, rien ne s'accomplit. A l'heure actuelle, Mirabeau ne remuerait personne, bien que sa corruption ne lui nuirait

point; car présentement, nul n'est décrié pour ses vices; on n'est diffamé que par ses vertus.

M. Thiers a l'un de ces trois partis à prendre : se déclarer le représentant de l'avenir républicain, ou se percher sur la monarchie contrefaite de juillet comme un singe sur le dos d'un chameau, ou ranimer l'ordre impérial. Ce dernier parti serait du goût de M. Thiers; mais l'empire sans l'empereur, est-ce possible? Il est plus naturel de croire que l'auteur de "l'Histoire de la Révolution" se laissera absorber par une ambition vulgaire; il voudra demeurer ou rentrer au pouvoir; afin de garder ou de reprendre sa place, il chantera toutes les palinodies que le moment ou son intérêt sembleront lui demander; à se dépouiller devant le public il y a audace, mais M. Thiers est-il assez jeune pour que sa beauté lui serve de voile?

Deutz et Judas mis à part, je reconnais dans M. Thiers un esprit souple, prompt, fin, malléable, peut-être héritier de l'avenir, comprenant tout, hormis la grandeur qui vient de l'ordre moral; sans jalousie, sans petitesse et sans préjugé, il se détache sur le fond terne et obscur des médiocrités du temps. Son orgueil excessif n'est pas encore odieux, parce qu'il ne consiste point à mépriser autrui. M. Thiers a des ressources, de la variété, d'heureux dons; il s'embarrasse peu des différences d'opinion, ne garde point rancune, ne craint pas de se compromettre, rend justice à un homme, non pour sa probité ou pour ce qu'il pense, mais pour ce qu'il vaut; ce qui ne l'empêcherait pas de nous faire tous étrangler, le cas échéant; M. Thiers n'est pas ce qu'il peut être : les années le modifieront, à moins que l'enflure de l'amour-propre ne s'y oppose. Si sa cervelle tient bon et qu'il ne soit pas emporté par un coup de tête, les affaires révéleront en lui des supériorités inaperçues. Il doit promptement croître ou décroître : il y a des chances pour que M. Thiers devienne un grand ministre ou reste un brouillon.

M. Thiers a déjà manqué de résolution quand il tenait entre ses mains le sort du monde : s'il eût donné l'ordre d'attaquer la flotte anglaise, supérieurs en force comme nous l'étions alors dans la Méditerranée, notre succès était assuré; les flottes turque et égyptienne, réunies dans le port d'Alexandrie, seraient venues augmenter notre flotte; un succès obtenu sur l'Angleterre eût électrisé la France. On aurait trouvé à l'instant 150,000 hommes pour entrer en Bavière et pour se jeter sur quelque point de l'Italie où rien n'était préparé en prévision d'une attaque. Le monde entier pouvait encore une fois changer de face. Notre agression eût-elle été juste? C'est une autre affaire; mais nous aurions pu demander à l'Europe si elle avait agi loyalement envers nous dans des traités où, abusant de la victoire, la Russie et l'Allemagne s'étaient démesurément agrandies, tandis que la France avait été réduite à ses anciennes frontières rognées. Quoi qu'il en soit, M. Thiers n'a pas osé jouer sa dernière carte; en regardant sa vie il ne s'est pas trouvé assez appuyé, et cependant c'est parce qu'il ne mettait rien au jeu qu'il aurait pu tout jouer. Nous sommes tombés sous les pieds de l'Europe : une pareille occasion de nous relever ne se présentera peut-être de longtemps.

En dernier résultat, M. Thiers, pour sauver son système, a réduit la France à un espace de quinze lieues qu'il a fait hérissier de forteresses; nous verrons bien si l'Europe a raison de rire de cet eufantillage du grand penseur.

Et voilà comment, entraîné par ma plume, j'ai consacré plus de pages à un homme incertain d'avenir que je n'en ai donné à des personnages dont la mémoire est assurée. C'est un malheur du trop long vivre : je suis arrivé à une époque de stérilité où la France ne voit plus courir que des générations maigres : "*Lupa carca nella sua magrezza.*" Ces mémoires diminuent d'intérêt avec les jours survenus, diminuent de ce qu'ils pouvaient emprunter de la grandeur des événements; ils se termineront, j'en ai peur, comme les filles d'Achéloüs. L'empire romain, magnifiquement annoncé par Tite-Live, se resserre et s'éteint obscur dans les récits

de Cassiodore. Vous étiez plus heureux, Thucydide et Plutarque, Salluste et Tacite, quand vous racontiez les partis qui divisaient Athènes et Rome ! vous étiez certains du moins de les animer, non seulement par votre génie, mais encore par l'éclat de la langue grecque et la gravité de la langue latine ! Que pourrions-nous raconter de notre société finissante, nous autres Welches, dans notre jargon confiné à d'étroites et barbares limites ? Si ces dernières pages reproduisaient nos rebâchages de tribune, ces éternelles définitions de nos droits, nos pugilats de portefeuilles, seraient-elles, dans cinquante ans d'ici, autre chose que les inintelligibles colonnes d'une vieille gazette ? Sur mille et une conjectures une seule se trouverait-elle vraie ? Qui prévoirait les étranges bonds et écarts de la mobilité de l'esprit français ? Qui pourrait comprendre comment ses exécérations et ses engouements, ses malédictions et ses bénédictions se transmutent sans raison apparente ? Qui saurait deviner et expliquer comment il adore et déteste tour à tour, comment il dérive d'un système politique, comment la liberté à la bouche et le servage au cœur, il croit le matin à une vérité et est persuadé le soir d'une vérité contraire ? Jetez-nous quelques grains de poussière : abeilles de Virgile, nous cesserons votre mêlée pour nous envoler ailleurs.

Impressions diverses ressenties en ballon

PAR TROIS VOYAGEURS.

J'ai eu la bonne fortune de me trouver en compagnie de trois voyageurs de terres différentes, qui tous trois avaient fait de récents et remarquables voyages en ballon. Leurs impressions, très-caractéristiques, m'ont frappé.

Un Américain, M. . . . , avait joué délicieusement de la douceur de ce moyen de locomotion. "C'est admirable, disait-il. On va infiniment plus vite que dans aucun train express, sans une seule secousse, sans la moindre sensation de frottement. On n'a pas le vent en face ; à peine se fait-il sentir dans le dos. Ni bruit, ni poussière, ni choc, mais le plus agréable mouvement de glissade. A part quelques balles qui sifflèrent désagréablement à nos oreilles, le seul inconvénient était une faible odeur de gaz trahissant la mauvaise qualité du vernis employé dans la fabrication des aérostats en calicot. Quant à la descente, elle ne signifie rien. La nacelle toucha terre avec la légèreté d'un oiseau-mouche, reprit son vol, s'éleva à quinze mètres, et fut facilement ramenée sur le sol par quelques paysans à qui les cordes avaient été jetées."

L'un des phénomènes notés par le même voyageur est la grande distance à laquelle parviennent distinctement les sons dans les régions supérieures de l'atmosphère. "Nous pouvions dit-il, converser avec les passagers d'un autre ballon, quoique à une distance incroyable. Nous entendions ce que des gens se criaient les uns aux autres à deux mille mètres au-dessous de nous, et les décharges de mousqueterie n'altéraient pas la sonorité de l'air."

Un méridional, M. G. . . . , avait vu et senti tout différemment. Il était abasourdi de l'accablante idée des forces de la nature et de la faiblesse de l'homme. A sa grande surprise, il n'avait pas le sentiment de l'abîme. Le monde semblait reculer à mesure que montait le ballon. Au lieu d'être ébloui par l'immense horizon qui s'ouvrait devant lui, il était stupéfait de l'effacement total du pittoresque dans l'étendue sans bornes au-dessous. La terre avait l'aspect d'un tapis mal dessiné, ou plutôt d'une tapisserie dans laquelle seraient tissées au hasard des laines de diverses couleurs. La lumière et l'espace étaient privés de la valeur que leur donnent l'ombre et les proportions. Selon M. G. . . . , la nature, vue d'un ballon, est une laide *chinoiserie* ; et quand l'artiste enfant du Sud, toucha de nouveau le sol, il

remercia le ciel de se trouver dans la sphère où l'homme a un point d'appui pour résister et lutter contre la tyrannie de la création.

Le troisième voyageur, M. S. . . . , d'origine allemande, se félicitait de s'être senti emporté sans plus de possibilité de résistance qu'un morceau de bois flottant au fil de l'eau. Les tendances panthéistes du Teuton se prononçaient. Il était heureux d'être perdu dans le grand tout. L'homme de race gallo-latine se roidissait, impatient de réagir contre les forces naturelles qui l'entraînaient. L'Américain étudiait la locomotive-ballon comparée à la locomotive-vapeur. Il avait souffert des inconvénients qu'entraînent les longs voyages de chemin de fer sur le continent, et son attention, détournée du pittoresque, était absorbée par la question pratique.

EDUCATION.

A chacun vous devez aide et conseil.

On a vu souvent le sculpteur Maryas, au grand étonnement des passants, quitter brusquement le bras d'un ami, interrompre une conversation, pour repousser du pied un tesson de bouteille ou une pierre égarée sur le trottoir. "Comme cela, disait-il, en contemplant son œuvre avec complaisance, je crois qu'il n'y a plus de danger pour personne !" On riait. "Riez, riez ! disait-il ; il n'y a pas de petit service. Je suis utile à ma manière."

Il n'a jamais rencontré un enfant égaré, pleurant au coin d'une rue, sans s'adresser à lui ; et toujours il arrivait à le remettre dans son chemin. Je l'ai vu arrêter un portefaix et lui expliquer avec patience comment il devait porter son fardeau afin qu'il fût moins lourd.

Ce souci des petits, des faibles, des maladroits et des ignorants, me touche beaucoup chez un homme aussi célèbre et aussi digne de l'être. J'avoue cependant que j'ai ri, les premières fois, du sérieux et du soin qu'il mettait dans l'accomplissement de cette mission volontaire.

Je l'ai même raillé sur le manque de reconnaissance de quelques-uns de ses obligés, qui le regardaient d'un œil narquois et lui demandaient d'un ton goguenard de quoi il se mêlait. "Bah ! bah ! disait-il, ce n'est rien ; je me suis probablement mal expliqué, voilà tout. Et puis, je sais que ce que je fais est bien : je suis payé d'avance." Et je dois dire que je ne l'ai jamais surpris, dans de pareilles occasions, ni décontenancé, ni impatienté.

Je lui demandai un jour si c'était une gageure, ou s'il avait fait vœu de devenir le saint Vincent de Paul des montreurs de marmottes en détresse, ou des gamins qui ont perdu leur chemin.

—Ce n'est, me répondit-il d'un ton de bonne humeur, ni un vœu ni une gageure ; c'est le résultat d'une simple réflexion que je m'étonne de n'avoir pas faite plus tôt.

Nous tous tant que nous sommes ici-bas, nous nous soucions vraiment trop peu les uns des autres. Nous vivons côte à côte, sans essayer seulement de nous connaître, à plus forte raison de nous entr'aider.

Que de fois cependant un mot dit à propos, un conseil simplement et affectueusement donné, rendrait service, je ne dis pas à un ami, mais à un simple passant ! Il me semble que c'est un devoir, et même un devoir de stricte obligation, d'aider les autres et de les conseiller.

Eh bien, non ! par paresse, par indifférence, par respect humain, nous continuons notre route, nous ne disons pas le mot qu'il fallait dire, et c'est tant pis pour les autres, mais surtout tant pis pour nous. Je sais par expérience que les donneurs de conseils sont souvent mal reçus. Mais à qui la faute ? Je me figure qu'ils auraient plus de succès s'ils vou-

laient seulement se donner un peu plus de peine et montrer dans leurs conseils plus d'abnégation, d'intérêt réel et de bienveillance pour les autres.

Il faut se mettre dans l'esprit, d'ailleurs, que les gens à qui l'on offre ses conseils ne sont pas parfaits. Ils ont leur amour-propre, que l'on ne ménage pas toujours assez, Boileau a beau dire au nom de la loi :

Aimez qu'on vous conseille, et non pas qu'on vous loue,

La Fontaine lui riposte au nom de l'expérience :

Nous n'écoutons d'instincts que ceux qui sont les vôtres.

Tout le monde accepte sans discussion la maxime de Boileau ; mais chacun sous-entend qu'elle est faite pour les autres, et non pas pour lui. Aussi, quand nous demandons conseil, c'est, la plupart du temps, pour faire approuver ce que nous avons décidé d'avance. Je sais tout cela.

Il n'en est pas moins vrai qu'il y a conseil et conseil, comme il y a manière de les donner. Avouons que bien souvent, quand nous donnons un conseil, nous sommes flattés de montrer notre supériorité. Si l'autre s'en aperçoit, sa vanité se cabre. Quel profit tirera-t-il alors de vos avis, et quelle reconnaissance pourra-t-il vous témoigner ? On fait les gens qui ne savent que répéter : " Vous n'avez pas voulu me croire ; je vous l'avais bien dit ! "

Ne craignez pas, poursuit Maryas, que je vous fasse un cours complet de l'art de donner des conseils. Il y a trois ou quatre règles fort simples à suivre : votre bon sens et votre bon cœur vous les indiqueront assez. Les voici d'ailleurs toutes réunies dans une anecdote d'une bonhomie charmante dont Turenne est le héros. —

Maryas, allongeant le bras, prit dans sa petite bibliothèque d'atelier un cahier fort simplement relié, où il écrivait les choses qui l'avaient le plus frappé. Après avoir feuilleté un instant, il trouva le passage et me le désigna du doigt. Je l'ai copié pour ma propre satisfaction, et je le donne ici tel que je l'ai copié.

" M. de Turenne, voyant un enfant passer derrière un cheval de façon à pouvoir être estropié par une ruade, l'appela et lui dit : " Mon bel enfant, ne passez jamais derrière un cheval sans laisser entre lui et vous l'intervalle nécessaire pour que vous ne puissiez en être blessé. Je vous promets que cela ne vous en fera pas faire une demi-lieue de plus dans le cours de votre vie entière ; et souvenez-vous que c'est M. de Turenne qui vous l'a dit. "

A la suite de l'extrait, Maryas avait écrit cette simple réflexion : *J'aime presque autant cela qu'une de vos victoires, monsieur de Turenne.*

J'ai pris sur moi de transcrire, en même temps que le texte, la réflexion de Maryas. — (*Magasin Pittoresque.*)

PÉDAGOGIE.

De l'habitude.

(Suite et fin).

DIRECTIONS GÉNÉRALES.

1° Il faut surveiller de très-bonne heure les inclinations des enfants, afin de s'opposer au mal dès qu'il se manifeste, et de favoriser le développement du bien, par tous les moyens dont on dispose. Le mal est comme ces points noirs qui se montrent à l'horizon du désert et qui, en quelques moments, grossissent au point d'enfanter des tempêtes. Le bien est comme une plante frêle et délicate, qui soignée avec amour et persévérance, donne, dans sa saison des fleurs charmantes et des fruits délicieux.

2° Pour soumettre les enfants à la loi du devoir et des convenances sociales, il faut avant tout compter sur le pouvoir de l'habitude. C'est en elle qu'est le point de départ d'une bonne discipline. Les préceptes viendront on leur temps, mais, dans les commencements, ils ne seraient pas compris et ne produiraient que peu d'effet. Que l'enfant plie donc sous l'autorité de ses parents et de ses maîtres, qu'il se conforme à l'ordre de choses établi dans la famille ou dans l'école, et qu'on ne lui permette pas de s'en écarter. C'est dans ce milieu que son caractère se dessinera de la manière la plus avantageuse.

Quand il sera plus âgé, les instructions morales fortifieront les bonnes habitudes prises, et ces deux influences se prêteront un mutuel secours. Le commandement sera mitigé par les motifs qui viendront l'appuyer.

C'est ainsi que nous gouvernerons tout d'abord l'enfant par les habitudes, qui seront l'effet naturel de nos soins et de notre régularité. Ce moyen est d'une nature un peu machinale, il est vrai ; mais il est doux, il est approprié à la faiblesse intellectuelle des enfants, et il leur rend des services inappréciables, soit dans les choses vraiment importantes, soit dans celles qui le sont moins et qui se rapportent plutôt aux convenances qu'à la moralité proprement dite.

3° Ne permettons pas à l'enfant de prendre une habitude, dont il devra plus tard se défaire. N'accordons pas à l'enfant ce qu'il faudra refuser à l'homme. Les parents ont trop souvent, sous ce rapport, une indulgence déplacée. Pour ne pas contrarier leur enfant, ils le laissent suivre ses petits caprices, s'abandonner à son humeur revêche ou à sa grossièreté. Il semble, à les entendre, qu'on doive accorder au premier âge le privilège de tout oser et de ne se gêner en rien. Oublient-ils donc que ce qui est semé dans l'enfance se moissonne dans l'âge mûr, et que corriger de bonne heure ceux qu'on aime, c'est leur épargner bien des peines et des douleurs ?

Certains défauts sont voilés, il est vrai, par la gentillesse de l'enfance, et les parents sont toujours portés à les excuser, peut-être même à y applaudir. Mais quand les enfants grandissent, les formes gracieuses s'effacent, et il ne reste que l'inclination vicieuse, qui, loin de fournir matière à d'agréables passe-temps, devient un sujet de tourment pour celui qu'elle domine et pour ses alentours.

Nous ajouterons toutefois que le but de l'éducation est de préserver les enfants du mal, et non de leur ôter les manières attrayantes et la gaieté qui caractérisent cet âge. Qui de nous ne serait heureux de rendre leurs premières années sereines, et de voir longtemps sur ces visages aimés le sourire bienheureux qui nous parle du paradis ? La vie, si souvent orageuse dans son cours, doit être, autant que possible, pure et brillante à son origine. Elle ne peut pas revêtir tout le sérieux que lui donneront les années et de cruelles expériences. Le fruit de l'arbre est loin d'être mûr, et vous voudriez déjà le dépouiller de son enveloppe ? Oh ! laissez ces fraîches fleurs s'épanouir librement et jeter aux vents leurs premiers parfums ; laissez la jeunesse être vraiment jeune. Que la petite fille puisse courir et chanter, le petit garçon s'ébattre et pousser des cris de joie, pourvu que les éléments fondamentaux de la vie morale, la docilité, la véracité, la justice et l'amour se développent en même temps.

4° Nous recommandons aux parents de se tenir en garde contre une trop grande indulgence, lorsque leurs enfants sont malades. Dans ces moments de crise, on craint de les contrarier et d'accroître ainsi leur agitation et leur souffrance. On n'ose rien leur refuser. Ainsi on laisse prévaloir leur volonté et ils deviennent ingouvernables. Quand ils recouvrent la santé, on trouve qu'il est très-difficile de revenir en arrière, de rétablir la discipline et d'obtenir de nouveau l'obéissance. On regrette alors amèrement d'avoir été si faible, et de n'avoir pas su mieux allier ce qu'on devait à la tendresse avec ce qu'exigeait la raison et l'ordre.

Ajoutons, que les désirs des enfants, dans les temps de maladie, sont généralement peu d'accord avec ce qu'exige le traitement médical auquel ils sont soumis, et qu'ainsi, en cédant à leurs sollicitations, on nuit à leur bien-être corporel, aussi bien qu'à leur moralité.

5° Pour former le caractère de l'enfance, il faut procéder, non par boutades brusques, mais avec fermeté, douceur et persévérance. C'est au moyen de cette influence lente et constante, que l'on réussit à détruire les mauvaises habitudes et à en donner de bonnes. Souvenons-nous que la goutte d'eau qui tombe sans interruption, finit par creuser le plus dur rocher. Les maîtres se font souvent, sous ce rapport, de grandes illusions. Ils s'imaginent qu'avec des mouvements d'humeur ou l'exercice brutal d'une autorité despotique, ils rangeront tout sous la loi du devoir. Cela peut être vrai jusqu'à un certain point, s'il ne s'agit que du maintien de l'ordre extérieur ; mais ces actes d'autorité sont tout à fait insuffisants pour former les caractères. Le vent souffle sur les hautes herbes, qui plient devant lui ; mais, quand il est passé, elles se relèvent. Tel est l'effet produit par le despotisme. L'influence d'un commandement modéré et d'une parole persuasive est beaucoup plus sûre.

Il importe aussi de se garantir des alternatives de sévérité et d'indulgence. La sévérité irrite, l'indulgence relâche. En proie à ces deux actions opposées, le caractère des enfants ne saurait prendre quelque chose d'harmonique et de vraiment équilibré. Le maître doit s'efforcer de rester toujours égal à lui-même.—*Journal d'Education de Bordeaux.*

EXERCICES POUR LES ÉLÈVES.

EXERCICES POUR LES COMMENÇANTS.

Le choix d'une récompense.

Le maître donnera aux élèves le sujet suivant :

Henri (ou Henriette) a mérité une récompense, que sa grand-mère lui avait promise. La grand-mère, en ce moment absente, vient d'écrire à Henri (ou à Henriette) qu'elle peut lui donner, à son choix, un sac d'excellents bonbons un beau jouet (poupée ou cheval de bois), ou un joli livre d'histoires avec des images. Ces trois cadeaux coûtent le même prix ; la grand-mère n'en peut donner qu'un ; elle prie Henri (ou Henriette) de lui désigner, en toute liberté, ce qu'il (ou elle) préfère, en lui faisant connaître les motifs de sa préférence.

Les élèves feront la lettre d'Henri (ou d'Henriette) à sa grand-mère.

L'épi de blé et la rose.

Le maître proposera aux élèves le sujet suivant :

Etant donnés une rose et un épi de blé, répondre par écrit aux questions suivantes :

De ces deux objets, la rose et l'épi de blé, lequel est le plus joli à voir ?

Lequel est le plus utile à l'homme ?

A quoi sert celui des deux objets que vous avez jugé le plus utile ?

A quoi sert l'autre ?

Les enfants ayant répondu aux questions ainsi posées, le maître leur donnera ce nouveau sujet :

Je suppose, par impossible, que la rose et l'épi de blé aient une intelligence et qu'ils puissent penser et raisonner, et qu'un jour la rose, se trouvant placée à côté de l'épi de blé, se vantait de ses qualités, qu'elle trouvait bien supérieures à celles de l'épi de blé : faites la réponse de l'épi de blé.

Si les enfants réussissent bien ce sujet ainsi présenté, le maître leur proposera d'écrire tout entier le petit récit, dont il pourra leur donner le corrigé, à peu près en ces termes :

Une rose se comparait à un épi de blé qui avait poussé à côté d'elle " Cet épi, disait-elle, n'a aucun parfum, et combien mes couleurs sont plus brillantes que les siennes !—Il est vrai, répondit l'épi de blé, mais c'est de moi qu'on fait le pain, qui nourrit les hommes."

La Bonbonnière.

Le maître lira lentement [et distinctement aux élèves la petite histoire que voici :

" Oh ! la belle bonbonnière ! disait Gaston à sa sœur Lucie.

—C'est celle de grand-mère : elle l'a laissée sur la table.

—Veux-tu voir ce qu'il y a dedans ?

—Oui, montre, dit la petite fille.

—Ce sont de jolies petites dragées toutes rondes..... Si nous y goûtions ?....

—Oh ! non, grand-mère gronderait peut-être.

—Rien qu'une !"

Le petit Gaston goûte : il trouve cela bien amer.

" Elle ne sont pas très-bonnes, les dragées de grand-mère," dit-il.

Si vous saviez, mes enfants, comme le petit Gaston fut attrapé ! Savez-vous pourquoi ? C'est que ces dragées-là....., c'étaient des pilules !

Le maître fera les questions suivantes :

Qu'est-ce qu'une bonbonnière ?

Quelle proposition le petit Gaston fit-il à sa sœur en trouvant la bonbonnière de leur grand-mère ?

Que contenait la bonbonnière ?

Qu'est-ce que c'est qu'une pilule ?

Le petit Gaston croyait-il que les objets contenus dans la bonbonnière étaient des pilules ?

Que fit-il d'un de ces objets ?

Sa sœur fit-elle comme lui ?

Le petit Gaston eut-il raison d'agir comme il fit ?

Qu'arriva-t-il au petit Gaston ?

Le maître, après avoir fait ces questions, proposera aux élèves de raconter par écrit à leur manière l'histoire du petit Gaston et de la bonbonnière. Nous disons à leur manière, c'est-à-dire que le maître devra se contenter d'un à peu près et surtout ne pas demander aux enfants ces formes dialoguées qu'ils trouveraient difficilement. Lui-même pourra, au besoin, donner un résumé analogue à celui-ci :

Le petit Gaston, ayant trouvé une belle bonbonnière que sa grand-mère avait laissée sur sa table, l'ouvrit devant sa sœur Lucie et lui montra ce qu'il y avait dedans. C'étaient de jolies petites dragées, qui avaient l'air d'être fort bonnes. Gaston eut l'idée d'y goûter, mais sa sœur refusa, sachant bien que la bonbonnière n'était pas à elle, et que la grand-maman gronderait peut-être, si on touchait à ses dragées sans sa permission. Le petit Gaston en prit une tout de même, rien qu'une, mais il fut bien attrapé, car ces dragées étaient des pilules amères.

EXERCICES D'ORDRE MOYEN.

Mieux vaut être honnête qu'habile.

Le maître dictera aux élèves le sujet suivant :

Fénelon, dans son *Télémaque*, raconte que plusieurs rois, parmi lesquels était Télémaque, s'étaient réunis pour faire la guerre au roi des Dauniens, Adraste, homme injuste et perfide ; qu'entre autres méfaits, Adraste avait usurpé sur ses voisins, les Apuliens-Peucètes, la ville forte de Vénuse ; que, ceux-ci étant alors entrés contre lui dans la ligne, Adraste, pour les apaiser, avait mis la ville en dépôt entre les mains d'une nation tierce, celle des Lucaniens ; mais qu'il avait corrompu par argent et la garnison lucanienne et celui qui la commandait, de façon qu'en réalité c'était à lui qu'appartenait encore toute autorité effective dans Vénuse ; que, sur ces entrefaites, un citoyen de Vénuse avait offert aux rois alliés de leur en livrer la nuit, une des portes, et que l'avantage que l'on pouvait retirer de la prise de la ville était d'autant plus grand, qu'Adraste avait mis toutes ses provisions de guerre et de bouche dans un château voisin de Vénuse, lequel dès lors ne pourrait plus se défendre ; que, les choses étant ainsi, plusieurs rois, dans le conseil des alliés, avaient été d'avis qu'il fallait profiter d'une si heureuse occasion, mais que Télémaque exprima une opinion contraire.

" Il n'ignorait pas, leur dit-il, que si jamais un homme avait mérité

d'être surpris et trompé, c'était Adraste, lui qui avait si souvent trompé tout le monde. Il voyait bien qu'en surprenant Vénuse ils ne feraient que se mettre en possession d'une ville qui leur appartenait, puisqu'elle était aux Apuliens, qui étaient un des peuples de leur ligue. Il avouait qu'ils le pourraient faire avec d'autant plus d'apparence de raison, qu'Adraste, qui avait mis cette ville en dépôt, avait corrompu le commandant et la garnison, pour y entrer quand il le jugerait à propos. Enfin, il comprenait, comme eux, que, s'ils prenaient Vénuse, ils seraient maîtres, dès le lendemain, du château où étaient tous les préparatifs de guerre qu'Adraste y avait rassemblés, et qu'ainsi ils finiraient en deux jours cette guerre si formidable.

“ Mais ne valait-il pas mieux périr que vaincre par de tels moyens ? fallait-il repousser la fraude par la fraude ? Serait-il dit que tant de rois, ligés pour punir Adraste de ses tromperies, seraient trompeurs comme lui ? S'il leur est permis de faire comme Adraste, il n'est point coupable, et on a tort de vouloir le punir. N'ont-ils point d'autres armes, contre la perfidie et les parjures d'Adraste, que la perfidie et le parjure ?

“ Ils ont juré qu'ils laisseraient Vénuse en dépôt entre les mains des Lucaniens. La garnison lucanienne, disent-ils, est corrompue par l'argent d'Adraste. Il le croit comme eux, mais néanmoins le traité subsiste. Ne garderait-on les paroles données que quand on manquera de prétextes plausibles pour les violer ? Ne serait-on fidèle pour les serments que quand on n'aurait rien à gagner en violant sa foi ?

“ Si l'amour de la vertu ne les touche pas, au moins qu'ils soient touchés de leur réputation et de leur intérêt. S'ils montrent au monde cet exemple pernicieux, de manquer de parole et de violer leur serment pour terminer une guerre, quelles guerres n'exciteront-ils point par cette conduite impie ? Quel voisin ne serait pas contraint de craindre tout d'eux et de les détester ? qui pourrait désormais, dans les nécessités les plus pressantes, se fier à eux ? Quelle sûreté pourront-ils donner quand ils voudront être sincères, et qu'il leur importera de persuader à leurs voisins leur sincérité ? Serait-ce un traité solennel ? ils en auront foulé un aux pieds. Hé ! ne saurait-on pas qu'ils comptent le serment pour rien, quand ils espèrent tirer du parjure quelque avantage. La paix n'aurait donc pas plus de sûreté que la guerre à leur égard.

“ Que craignent-ils ? N'ont-ils pas assez de courage pour vaincre sans tromper ! Leur vertu, jointe aux forces de tant de peuples, ne leur suffit-elle pas ? Combattons, mourons, s'il le faut, plutôt que de vaincre si indignement.”

Le maître proposera ensuite aux élèves de remplacer les formes indirectes partout où elles sont employées dans le discours de Télémaque, par des formes directes, de cette manière : “ Je n'ignore pas, leur dit-il, que si jamais un homme a mérité d'être surpris et trompé, c'est Adraste, lui qui a si souvent, etc., etc.” Si ce travail est bien fait, on aura de cette manière, à très-peu de chose près, le texte même de Fénelon, que voici (1) :

“ Je n'ignore pas, leur dit-il, que si jamais un homme a mérité d'être surpris et trompé, c'est Adraste, lui qui a si souvent trompé tout le monde. Je vois bien qu'en surprenant Vénuse, vous ne feriez que vous mettre en possession d'une ville qui vous appartient, puisqu'elle est aux Apuliens, qui sont un des peuples de votre ligue. J'avoue que vous le pourriez faire avec d'autant plus d'apparence de raison, qu'Adraste, qui a mis cette ville en dépôt, a corrompu le commandant et la garnison, pour y entrer quand il le jugera à propos. Enfin, je comprends, comme vous, que, si vous preniez Vénuse, vous seriez maîtres, dès le lendemain, du château, où sont tous les préparatifs de guerre qu'Adraste y a rassemblés, et qu'ainsi vous finiriez en deux jours cette guerre si formidable.

“ Mais ne vaut-il pas mieux périr que vaincre par de tels moyens ? Faut-il repousser la fraude par la fraude ? Serait-il dit que tant de rois, ligés pour punir Adraste de ses tromperies, seront trompeurs comme lui ? S'il nous est permis de faire comme Adraste, il n'est point coupable, et nous avons tort de vouloir le punir. N'avez-vous point d'autres armes contre la perfidie et les parjures d'Adraste, que la perfidie et le parjure ?

“ Vous avez juré que vous laisseriez Vénuse en dépôt entre les mains des Lucaniens. La garnison lucanienne, dites-vous, est corrompue par l'argent d'Adraste. Je le crois comme vous, mais néanmoins le traité subsiste. Ne gardera-t-on les paroles données que quand on manquera de prétextes plausibles pour les violer ? Ne sera-t-on fidèle pour les serments que quand on n'aura rien à gagner en violant sa foi ?

(1) Moins un certain nombre de suppressions que nous avons faites pour abrégé.

“ Si l'amour de la vertu ne vous touche plus, au moins soyez touchés de votre réputation et de votre intérêt. Si vous montrez au monde cet exemple pernicieux, de manquer de parole et de violer votre serment pour terminer une guerre, quelles guerres n'excitez-vous point par cette conduite impie ? Quel voisin ne sera pas contraint de craindre tout de vous et de vous détester ? Qui pourra désormais, dans les nécessités les plus pressantes, se fier à vous ? Quelle sûreté pourrez-vous donner quand vous voudrez être sincères, et qu'il vous importera de persuader à vos voisins votre sincérité ? Sera-ce un traité solennel ? vous en aurez foulé un aux pieds. Sera-ce un serment ? hé ! ne saura-t-on pas que vous comptez le serment pour rien, quand vous espérez tirer du parjure quelque avantage ? La paix n'aura donc pas plus de sûreté que la guerre à votre égard ?

“ Que craignez-vous ? n'avez-vous pas assez de courage pour vaincre sans tromper ? Votre vertu jointe aux forces de tant de peuples, ne vous suffit-elle pas ? Combattons, mourons, s'il le faut, plutôt que de vaincre si indignement (1).”

Lettre de demande.

Le maître dictera aux élèves le sujet de lettre suivant :

Il y a un an, Mme Chaulieu a bien voulu permettre à Ambroise Michel d'emporter quelque fagots provenant de la coupe des bois de son domaine. Voudrait-elle, cette année encore, lui accorder la même faveur ? L'hiver est bien rude. Ambroise et sa vieille mère, qui est plus que septuagénaire, seront bien reconnaissants.

Sujet traité.

Aunay, le 28 février 1870.

Madame,

Oserai-je me permettre de recourir encore à cette inépuisable bonté dont vous m'avez déjà donné tant de preuves ?

L'hiver qui est si rigoureux et la cessation des travaux qui se fait sentir de toutes parts me mettent dans la nécessité de vous réitérer la demande que je vous ai faite l'année dernière, et que vous avez accueillie avec tant de bienveillance.

Votre garde serait très-heureux, me dit-il, de me laisser emporter quelques fagots provenant de la coupe des bois de votre domaine, mais il ne peut me le permettre sans une autorisation spéciale de votre part. Je prends donc la liberté de vous prier, madame, de m'accorder encore cette année une faveur dont ma famille, et surtout ma vieille mère, déjà plus que septuagénaire, vous seraient tout aussi reconnaissantes que moi.

J'ai l'honneur d'être, madame,

Votre très-respectueux et très-obéissant serviteur,

Ambroise MICHEL.

A madame Chaulieu, à Paris.

EXERCICES POUR LE COURS SUPÉRIEUR.

Le billet de loterie.

NARRATION.

Sujet donné.

Vous raconterez que Pierre, qui a reçu d'un de ses oncles un billet de loterie, d'une loterie où il y a cent mille rancs à gagner, songe, pendant l'étude, au lieu de travailler, à son billet. Ce chiffon de papier peut-il être bon à quelque chose ? Tout autre cadeau n'aurait-il pas mieux fait l'affaire de Pierre ? Gagnera-t-il ? ne gagnera-t-il pas ? S'il gagne, que fera-t-il ? Pierre est un peu orgueilleux, un peu envieux : imaginez d'après cela les rêves qu'il peut faire et les projets qu'il peut former. Après qu'il a bien rêvé, il met la main à sa poche

(1) *Télémaque*, livre XV — Ces sortes d'exercices sont plutôt, à la rigueur, des exercices de grammaire que de composition. Nous croyons toutefois qu'il est bon d'en proposer quelques-uns aux élèves, à ce dernier point de vue, ne fût-ce que pour les familiariser avec les formes différentes que peuvent prendre les phrases françaises, suivant l'usage qu'on en veut faire.

pour chercher son billet. O douleur ! Pierre l'a perdu, et voilà que le maître l'invite à réciter sa leçon qu'il ne sait pas.

Sujet traité.

Pierre est accoudé sur sa table, la tête dans ses mains ; il réfléchit profondément : à son devoir, sans doute, ou aux leçons qu'il doit apprendre, ou à quelque problème difficile dont il cherche la solution ? Non pas. Les idées de Pierre sont autrement graves. Il a reçu d'un de ses oncles, en récompense d'un bulletin de conduite qui n'était pas absolument bon, mais qui aurait pu être pire, un billet de loterie, d'une loterie où il y a un lot de cent mille francs à gagner. Il faut vous dire que Pierre a d'abord été médiocrement touché du cadeau de son cher oncle. Il eût à coup sûr préféré à ce chiffon de papier, qu'il a mis négligemment dans sa poche, la toupie d'Ernest ou le cheval de bois d'Alphonse. Mais maintenant que la récréation est finie et qu'on est à l'étude, que l'heure est venue, par conséquent, de songer aux choses sérieuses, Pierre songe à son billet. Et il est évident que le chiffon de papier se présente en ce moment à lui sous un jour tout à fait nouveau, car je vois son front qui se déride et son visage qui s'épanouit. C'est qu'en effet, d'après le raisonnement de Pierre, il est certain que Pierre gagnera. Pourquoi ne gagnerait-il pas ? Son oncle lui aurait-il donné le billet, s'il ne s'était préalablement assuré des chances qu'il pouvait avoir ? il gagnera donc, cela est clair. Or, s'il gagne, vous voyez d'avance ce qui arrivera.

Pierre n'est pas précisément méchant, mais il est un peu orgueilleux, et l'orgueil conduit à l'envie. "Voilà, par exemple, tel de mes camarades qui a plus d'argent que moi aujourd'hui et qui est mieux vêtu que moi. Eh bien, demain, j'aurai mon tour. Je deviendrai naturellement grand, et c'est moi alors qui serai un monsieur, moi qu'on saluera, moi à qui l'on obéira. Je ne dis pas que, s'ils viennent me trouver, je ne leur donne, à ces pauvres gens, quelques secours de temps à autre ; il faut bien être obligé quand on est riche ; mais c'est égal, il y en aura plus d'un qui sera joliment surpris ! Et dire que tout cela est contenu dans un seul petit morceau de papier !" Et en continuant ainsi de se parler à lui-même, Pierre cherche dans sa poche ; Pierre l'a perdu ! Pierre n'aura pas les cent mille francs ; il ne sera pas un monsieur, il ne fera pas la charité à ses camarades ; et je vois déjà, triste retour ! le maître qui l'invite à réciter sa leçon. Vous jugez s'il la peut savoir !

Il y a dans une comédie de Colin d'Harleville, les *Châteaux en Espagne*, une charmante scène qui a servi de thème au sujet de la narration qui précède, et que le maître pourra lire avec fruit aux élèves, après que le sujet aura été corrigé ; la voici :

On peut bien quelquefois se flatter dans la vie :
 J'ai, par exemple, hier mis à la loterie,
 Et mon billet enfin pourrait bien être bon.
 Je conviens que cela n'est pas certain : oh ! non ;
 Mais la chose est possible, et cela doit suffire.
 Puis, en me le donnant, on s'est mis à sourire,
 Et l'on m'a dit : "Prenez, car c'est là le meilleur !"
 Si je gagnais pourtant le gros lot, quel bonheur !
 J'achèterai d'abord une ample seigneurie...
 Non, plutôt une bonne et grosse métairie ;
 Oh ! oui, dans ce canton ; j'aime ce pays-ci :
 Et Justine, d'ailleurs, me plaît beaucoup aussi (1).
 J'aurai donc, à mon tour, des gens à mon service !
 Dans le commandement je serai peu novice ;
 Mais je ne serai point dur, insolent ni fier,
 Et me rappellerai ce que j'étais hier ;
 Ma foi ! j'aime déjà ma ferme à la folie.
 Moi, gros fermier !... J'aurai ma basse-cour remplie
 De poules, de poussins que je verrai courir ;
 De mes mains chaque jour je prétends les nourrir.
 C'est un coup d'œil charmant, et puis cela rapporte.
 Quel plaisir, quand, le soir, assis devant ma porte,
 J'entendrai le retour de mes moutons bêlants,
 Que je verrai de loin revenir à pas lents
 Mes chevaux vigoureux et mes belles génisses !—
 Ils sont nos serviteurs, elles sont nos nourrices,—
 Et mon petit Victor, sur son âne monté,
 Fermant la marche avec un air de dignité !
 Je serai plus heureux que le roi sur son trône.
 Je serai riche, riche, et je ferai l'aumône.
 Tout bas, sur mon passage, on se dira : "Voilà
 Ce bon monsieur Victor !" Cela me touchera.
 Je puis bien m'abuser, mais ce n'est pas sans cause ;
 Mon projet est au moins fondé sur quelque chose...

(1) C'est un valet qui parle, et Justine est la servante,

(Il cherche.)

Sur un billet Je veux revoir ce cher... Eh ! mais...
 Où donc est-il ? tantôt encore je l'avais.
 Depuis quand ce billet est-il donc invisible ?
 Ah ! l'aurais-je perdu ? Serait-il possible ?
 Mon malheur est certain : me voilà confondu.

(Il crie.)

Que vais-je devenir ? Hélas ! j'ai tout perdu !

Charles DEFODON.

—(Extrait du *Manuel Général de l'instruction primaire.*)

Phrases à corriger.

CORRECTIONS DU NUMÉRO PRÉCÉDENT.

10 Dites *excusable* au lieu de *pardonnable* ; — 20 ... *on leur fera voter...* et non *on les fera* ; — 30 ... *une heure et un quart* ou *une heure un quart*. (Voir *Courrier de Vaugelas*, 2e année, p. 76) ; — 40 ... *le pain et la viande des bouches à feu* ; — 50 Mettez comme *celui dont vous allez lire les détails* ; — 60... *C'est là que*, et non *c'est là où* ; — 70 Il faut *qui que ce soit* à la place de *quiconque* ; — 80 Dites *a empêché qu'elles ne fissent* ;... — 90 On dit *tailler en pièces* avec ce dernier mot au pluriel ; — 100 Il faut... *a démenti le bruit que... eussent envoyé* ; — 110... *aussi sûrement qu'il le fit sans négation*.

Pensées et Maximes.

— Les vins fermentent pour se faire, et les peuples pour se défaire.
 — Les conquérants détestent la paix, comme les buveurs détestent l'eau, parce qu'elle n'enivre pas.
 — Les livres portant l'empreinte des opinions du jour, comme les pièces de monnaie portent l'effigie des souverains régnants.
 — Dans les ouvrages philosophiques, comme dans les souterrains, l'obscurité sert à masquer le défaut de profondeur.
 — Dans la construction des sociétés et des pyramides, les assises supérieures ne doivent pas écraser les assises inférieures, mais doivent assez peser sur elles pour les maintenir à leur place. Autrement les sociétés et les pyramides s'éroulent.
 — En politique, quiconque arrête, démonte ou brise les rouages d'une montre, se dit et se croit horloger.
 — Plus de royautés, mais des présidences ... plus d'armoiries, mais des enseignes ... plus de "grands", mais des "gros"... Tout cela est sous-entendu dans le proverbe qui dit qu' "on change son cheval borgne contre un cheval aveugle."
 — Rendons notre pays meilleur, et nous le rendrons plus fort.
 — On dit la grâce plus belle que la beauté, et on pourrait dire aussi que la sagesse est plus forte que la force.
 — Le plaisir de l'illusion dédommage du chagrin de l'erreur.—(*Revue Britannique.*)

C. N.

AVIS OFFICIELS.



Ministère de l'instruction publique.

NOMINATIONS DE COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

Québec, 1er Mars, 1872.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu par ordre en conseil en date du 4 du courant, faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles, savoir :

Comté de Berthier, Lanoraie : M. Bazile Desrosiers, fils, en remplacement de Alfred de Grandpré, Ecr., N. P.

Comté de Maskinongé, Rivière du Loup, no. 1 : M. Louis Caron en remplacement de M. Antoine Legris.

Québec, 6 Mars 1872.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil, en date du 4 du courant, faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles, savoir :

Comté de Témiscouata, St. Modeste : M. Louis Fortin, en remplacement de M. Pierre Therriault.

Comté de Wolfe, Wolfestown : MM. Clément Houde et François Gouin, fils, en remplacement de MM. Joseph Huot et Damase Demers.

DIPLOMES OCTROYÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS

Québec, 22 Février, 1872.

BUREAU DES TROIS-RIVIÈRES.

ÉCOLE MODÈLE, 1^{re} classe (F) :—Mlle. Marie Anne Thérault.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1^{re} classe (F) :—Mlles. Olive Corinne Allard, Marie Allard, M. Elodie Cloutier, Marie Anne Cormier, M. Anastasie Demers, M. Marcelline Dubois et Marie Métivier.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2^{de} classe (F) :—Mlles. Marie Agnès Gélinas et M. Rose de Lima Tourigny.

6 Février, 1872.

J. M. DÉSILETS,
Secrétaire.

BUREAU DE BEAUCE.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1^{re} classe (F) :—Mlle. Marie Giguère.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2^{de} classe (F) :—Mlles. Marie Boucher, Agnès St. Pierre, Philomène Oceau, Adélaïde Bélanger, Angèle Lombier, Rachel Hébert, Délina Tardif, Sophie Routier, Amabilis Couture et Marie Couture.

6 Février, 1872.

J. T. P. PROULX,
Secrétaire.

BUREAU PROTESTANT DE QUÉBEC.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1^{re} classe (A) :— Mlle. Mary Charlotte F. Reynolds

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2^{de} classe (A) :— M. John Stickley et Melle. Anna Lavinia McEwan.

6 Février, 1872.

D. WILKIE,
Secrétaire.

BUREAU DE CHICOUTIMI.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1^{re} classe (F) :— Mlles. Marie Sophie Eloise Brassard, et Marie Louise Penedaud.

6 Février, 1872.

THS. Z. CLOUTIER,
Secrétaire.

BUREAU DE SHERBROOKE.

ÉCOLE MODÈLE, 1^{re} classe (A) : M. Charles N. Hill et Mlle. Emeline T. Osgood.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1^{re} classe (A) :—Mlle. Martha A. Varney, et Mr. Arthur J. H. Wynne.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2^{de} classe (A) :—M. Addison H. Frizzle, Mlles. Annie McSeay et Catherine Lyons.

6 Février, 1872.

S. A. HURD,
Secrétaire.

BUREAU CATHOLIQUE DE RICHMOND.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1^{re} classe (F) :—Mlle. Arthémise Milette, M. William Tuohy (A).

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2^{de} classe (A) :—Mlle. Catherine Cushing.

6 Février, 1872.

F. A. BRIEN,
Secrétaire.

BUREAU PROTESTANT DE WATERLOO ET SWEETSBURG.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1^{re} classe (A) :— Mlles. Margaret Armstrong et Mariam S. Booth.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2^{de} classe (A) :—Mlles. Rosa S. Green, Jane Pearson et Julia E. Vaughan.

6 Février, 1872.

WM. GIBSON,
Secrétaire.

BUREAU CATHOLIQUE DE MONTRÉAL.

ÉCOLE MODÈLE, 2^{de} classe (F) :—Mlle. Célanie Normandin.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1^{re} classe (F) :—Mlles. Elbina Boulay, Virginie Brunet, Onésime Cavanagh, Octavie Choquette, Marie Demers, Elizabeth Fontaine, Olympe Forget, Marie McDuff, Léopoldine Morin et Lucie Quatin. Mlles. Catherine Inez Heartey et Alliance Lafond, (A et F).

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2^{de} classe (F) :—Mlles. Albine Cordélie Boulay, Mélina Charette, Adéline David, Marie Laprès, Octavie Perrier et Louise Vallée.

6 Février, 1872.

F. X. VALADE,
Secrétaire.

BUREAU D'OTTAWA.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1^{re} classe (A) :— MM. J. H. Forde, William Comrie et Mlle. W. Mary Dods.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2^{de} classe (A) :— M. Adam Robinson et Mlle. Ann Mahoney.

6 Février, 1872.

JOHN R. WOODS,
Secrétaire.

BUREAU DE BONAVENTURE.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1^{re} classe (F) :— Mlle. Célestine Fournier et Maria Rachel Chapados.

6 Février, 1872.

GEORGE A. CORBIN,
Secrétaire.

CONCOURS POUR LA PUBLICATION D'UNE SÉRIE DE LIVRES DE LECTURE EN LANGUE FRANÇAISE POUR LES ÉCOLES CATHOLIQUES.

Sur la recommandation du comité spécial de la section catholique romaine, chargé d'aviser aux moyens de pourvoir à la publication d'une série de livres de lecture en langue française, pour les écoles catholiques romaines, il a été résolu à la dernière réunion du Conseil de l'instruction publique d'ouvrir un concours à cet effet, et ce concours est actuellement ouvert aux conditions suivantes :

1o. La série devra se composer de cinq livres, trois pour les écoles élémentaires, et deux pour les écoles modèles et les académies.

2o. Chacun de ses livres devra contenir, le premier, environ cent cinquante (150) pages ; le deuxième et le troisième environ deux cent cinquante (250) pages ; le quatrième et le cinquième, environ trois (300) cents pages ; les trois premiers devront être de format in-18 et les deux derniers, de format in-12, la série de Lovell devant servir de type pour la partie matérielle. Dans les trois premiers livres, chaque leçon devra être précédée de colonnes de mots à épeler et suivie d'un petit résumé sous forme de questionnaire.

3o. Les sujets devront être traités d'une manière graduée et comprendront ce qui suit :

Pour les trois premiers livres, des morceaux de littérature en prose et en vers, choisis, au point de vue moral et religieux ; des articles courts et faciles à retenir, sur l'histoire et plus particulière-

ment sur l'histoire sainte et l'histoire du Canada, et sur l'agriculture (spécialement appropriée aux besoins du pays); et, pour les deux derniers livres, des morceaux de littérature et de poésie d'un ordre plus élevé, choisis au même point de vue moral et religieux; des articles sur les mêmes sujets, mais plus étendus; et, en sus, des articles sur les sciences, les arts et l'industrie.

40. Les autres conditions du concours sont comme suit :

1.—Les manuscrits doivent être adressés au secrétaire du Conseil de l'instruction publique, avant le 1er septembre 1872.

2.—Après que le Conseil, sur la recommandation du comité catholique romain, aura approuvé la série de livres qui aura été déclarée la meilleure par les juges, il en prendra le droit de propriété littéraire d'après la loi et en concédera l'usage à l'auteur ou aux auteurs pour l'espace de cinq années.

Québec, 15 Novembre 1871.

L. GIARD,
Secrétaire-archiviste.

Instituteurs disponibles.

UN INSTITUTEUR ANGLAIS, sachant bien le français, désire obtenir une place pour l'année prochaine. Il a déjà enseigné l'anglais dans des institutions canadiennes françaises. Adresser :—

" Instituteur,

" Le Bras, St. Gilles,

" Co. de Lotbinière,

P. Q."

M. Narcisse St. André, porteur d'un diplôme d'école modèle, et ayant enseigné avec succès pendant 29 ans, désire obtenir une place d'instituteur. Il peut fournir des certificats officiels.

Adresse :

No. 354, coin des rues Wolfe et
Ste. Catherine, Montréal.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUÉBEC, PROVINCE DE QUÉBEC, FÉVRIER, 1872.

Avril 1872.

Ce numéro vient d'être retiré des ruines de l'établissement de M. Brousseau, incendié dans le mois dernier. Mars et avril seront prêts d'ici à quinze jours.

Quarante-cinquième conférence de l'association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval, tenue le 27 Janvier 1872.

Présents : l'hon. P.-J. O. Chauveau, ministre de l'instruction publique; le rév. P. Lagacé, principal; MM. F. E. Juneau et Ed. Carrier, inspecteurs d'écoles; MM. J. Létourneau, Ant. Légaré, F. X. Toussaint, N. Lacasse, J. Bte. Cloutier, D. McSweeney, Ls. Lefebvre, L. P. Falardeau, D. Guénard, N. Thibault, F. Declercq, J. B. Dugal, M. W. Ryan, G. Labonté, J. Couture et G. Vien; messieurs les abbés T. Delagrave et P. Ruel, ecclésiastiques, et messieurs les élèves-instituteurs de l'école-normale.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté à l'unanimité.

Quatre essais sont lus, savoir : " *Les instants qu'on peut donner aux études*," par M. Létourneau, " *La politesse, la propreté, l'ordre et l'exactitude*," par M. N. Lacasse, " *Le pouvoir*," par M. F. Duclercq, et " *La dernière partie de la vie de d'Iberville*," par M. N. Thibault.

M. F. X. Toussaint engage ensuite les instituteurs à se livrer à l'étude plus qu'ils ne le font généralement, et à préparer des lectures pour les conférences de cette Association.

M. le président propose la discussion du sujet suivant : " *Comment on accoutume les élèves à la politesse, à la propreté, à l'ordre, et à l'exactitude?* "

MM. F. E. Juneau et F. X. Toussaint parlent sur cette question, et tous deux s'expriment à peu près dans le même sens. " *L'essai* " qu'a lu M. N. Lacasse, disent-ils, renferme tous les détails que la discussion pourrait faire naître sur ce jet, et nous en proposons le résumé comme suffisant pour

rappeler aux instituteurs ce qu'ils ne doivent jamais manquer de pratiquer eux-mêmes ou de faire pratiquer à leurs élèves en tout ce qui concerne la politesse, l'ordre, la propreté et l'exactitude."

Alors, sur la proposition de M. N. Lacasse, seconde par M. J. B. Cloutier, l'assemblée adopte unanimement le résumé suivant, qui se trouve partie dans les " *Réponses au programme de pédagogie* " et partie dans le " *Cours de pédagogie*," tous deux rédigés par Mgr. Jean Langevin :

" 1° L'instituteur peut obtenir la *politesse* des enfants, en se montrant lui-même très-poli envers eux; en leur expliquant les règles du savoir-vivre; en leur recommandant beaucoup d'égards les uns pour les autres; enfin, en exigeant d'eux une grande civilité dans les actions et les paroles.

2° Pour obtenir la *propreté* des enfants, l'instituteur doit tenir sa classe très-propre, donner lui-même l'exemple de la propreté, en faire comprendre l'avantage pour la santé, faire chaque jour un examen de propreté pour la tête, les mains et les habits, enfin exiger que les enfants soient très soigneux de leurs livres et de leurs cahiers.

3° Pour obtenir l'*ordre* et l'*exactitude* des enfants, il faut que chaque chose ait sa place marquée, que rien ne traîne sur les bancs, sur les pupitres, sur les alléges des fenêtres; que chaque enfant ait sa place déterminée, et que personne ne soit libre de sortir sans permission; qu'il y ait un temps fixe et bien connu pour chaque matière; que chaque exercice se succède sans délai, que les moniteurs et les élèves soient toujours prompts à suivre tous les articles du règlement de l'école.

Il faut ajouter que l'instituteur doit tenir le premier au règlement, s'il veut que les enfants s'y assujétissent."

L'honorable ministre de l'instruction publique veut bien ensuite adresser la parole à l'assemblée. Il se déclare très-satisfait des essais qui ont été lus à cette séance, et engage tous les membres de cette circonscription à préparer plus souvent des compositions littéraires, historiques ou didactiques, ce qui est un excellent moyen pour eux de s'instruire et d'instruire leurs confrères; il engage les instituteurs à se montrer de plus en plus empressés et assidus aux conférences, et leur fait connaître un moyen très-efficace qu'il pourrait employer pour les obliger à y assister régulièrement, tant dans leur intérêt que dans celui des écoles.

M. le ministre fait en outre plusieurs remarques générales, toutes dans l'intérêt du corps enseignant.

M. N. Lacasse, secondé par M. D. McSweeney, propose et il est résolu—

1° Que la prochaine conférence ait pour but de célébrer la 50e année d'enseignement de M. Antoine Légaré, doyen des instituteurs de toute la province de Québec, et le 15e anniversaire de la fondation de cette Association; qu'un comité d'organisation soit nommé pour préparer à cette fin le programme d'une soirée publique qui aura lieu au commencement de mai prochain, à l'école normale Laval;

2° Que le dit comité d'organisation soit composé de M. le principal P. Lagacé, de MM. les inspecteurs F. E. Juneau et Ed. Carrier, et de MM. J. Létourneau, F. X. Toussaint, N. Lacasse, J. B. Cloutier, D. McSweeney, N. Thibault et J. B. Dugal.

M. N. Thibault, secondé par M. F. X. Toussaint, propose et il est résolu—

Que des remerciements soient votés à l'honorable P. J. O. Chauveau pour avoir honoré de sa présence notre Association et y avoir fait sur l'éducation des remarques utiles et pratiques.

M. N. Thibault, secondé par M. F. X. Toussaint, propose et il est résolu—

1° Que tous les membres de cette Association ont appris avec une vive douleur la mort de M. Frs. Simard, arrivée au mois d'août dernier; que ce jeune membre, doué de talents distingués, a rendu à nos conférences des services signalés;

2° Que nous prions Madame Simard d'accepter l'expression de nos sentiments de condoléance.

Et l'assemblée s'ajourne au commencement de mai prochain, au jour que le comité aura fixé pour célébrer la 50e année d'enseignement de M. Antoine Légaré et le 15e anniversaire de la fondation de cette Association.

J. LÉTOURNEAU, *Président.*
N. LACASSE, *Secrétaire.*

Québec, 15 février 1872.

Revue mensuelle.

Les réclamations de l'Alabama, cette éternelle question suspendue, comme l'épée de Damoclès, sur la tête de l'Angleterre, sont encore loin de la solution qu'on attendait. Le cabinet anglais s'élève de toutes ses forces contre la considération des dommages indirects, et menace de retirer son consentement à soumettre les réclamations au conseil arbitral de Genève, si la responsabilité de l'Angleterre pour ces dommages indirects, reste une question ouverte. La nation toute entière s'en émeut et M. Gladstone ne craint pas de dire, en plein parlement, " que les demandes des Américains sont telles, qu'aucun peuple, dans la dernière extrémité de la guerre, ou aux profondeurs extrêmes de l'infortune nationale, avec les sentiments du peuple anglais dans le cœur, ne consentirait jamais à s'y soumettre. Le gouvernement, continue-t-il, maintiendra la position qu'il a prise, quoique d'une manière amicale."

Cette position, toutefois est diversement commentée, non seulement par la presse des Etats-Unis, mais par la presse de toute l'Europe. Il est évident que depuis longtemps, et surtout dans le règlement de cette question, les Etats-Unis ont cherché à surexciter l'Angleterre afin de faire leur profit d'un défaut passager de prudence, causé par l'émotion du moment. Les Américains sont d'ailleurs fins diplomates, et nous croyons sincèrement que, dans les négociations préliminaires qui avaient pour but d'amener la question devant la commission de Genève, l'Angleterre a eu affaire à forte partie.

Maintenant que le rétablissement du prince de Galles a ôté à l'opinion publique l'une de ses principales distractions, le renouement des idées républicaines commence à se manifester de nouveau, et les discours anti-monarchiques de Sir Charles Dilkes ne sont pas pour peu dans les causes qui provoquent ce mouvement.

Nous en avons probablement un exemple dans l'attentat, ou plutôt le simulacre d'attentat qui vient d'être commis contre la reine d'Angleterre. On sait qu'au moment où Sa Majesté rentrait dans la cour du palais de Buckingham, de retour d'une promenade dans le parc, un jeune homme de 18 ans, fénién, dit-on, et nommé Arthur O'Connor, a sauté par dessus les murs et est accouru en présentant un pistolet à quelques pouces de la tête de la reine ; il éleva en même temps une pétition pour l'amnistie des féniéens en criant : " Signez ou mourez ! " Ce jeune homme a été aussitôt saisi par les spectateurs qui ont constaté que son pistolet n'était pas chargé et que, l'eût-il été d'ailleurs, il n'y aurait pas eu possibilité de le faire partir, tant l'arme était vieille et hors de service. O'Connor a depuis avoué que son but était d'intimider la reine, pour lui faire rendre justice à l'Irlande.

En dehors de cet aveu, qui, on le comprend, mérite peu qu'on s'y arrête, ce fait peut s'expliquer de plusieurs manières et s'attribuer à beaucoup d'autres causes. Ceux qui en voient la source dans un état passager d'aberration mentale chez O'Connor, n'ont sans doute pas tort : car il est évident que son acte est l'acte d'un fou. Il est certain, d'un autre côté qu'il n'a pas agi de son propre mouvement, mais qu'il n'a été qu'un instrument entre des mains plus habiles. En remontant jusqu'à ceux qui l'ont mis en avant, on pourrait probablement trouver une haute raison derrière cette manifestation d'un cerveau détraqué. Le parti révolutionnaire, qui vient de perdre tant de terrain, en raison des sympathies qu'a provoquées la maladie du prince de Galles, tient sans doute à savoir où il en est précisément. Il n'ose pas pousser lui-même trop loin ses reconnaissances, dans la crainte de se compromettre, mais il envoie une sentinelle perdue pour voir jusqu'à quel point ses ennemis sont sur leurs gardes. Nous ne croyons point qu'il y ait eu intention, ni de la part d'O'Connor, ni de la part de ceux qui l'on fait agir, de mettre les jours de la reine en danger.

Maintenant, que cette démonstration faite dans un moment où tout le peuple anglais tâchait d'exprimer sa sympathie et sa loyauté à la famille royale, soit d'un profond mauvais goût, nous le trouvons comme tout le monde ; mais nous ne sommes pas cependant, de l'avis du *Times*, de New-York, qui dit que " le pistolet délabré et

vide d'O'Connor aidera à donner à la reine une prise sur l'affection de ses sujets, qui durera, sans qu'elle y prenne grande peine, jusqu'à la fin de sa vie." En bien comme en mal, il faut se garder des exagérations qui compromettent tout et sont au fond de presque tous les malheurs sociaux. Nous espérons bien que Sa Majesté Victoria, qui est l'une des plus dignes souveraines qui aient occupé le trône d'Angleterre, conservera jusqu'à la fin de ses jours le respect et l'affection de son peuple ; mais nous aimons mieux rechercher la cause de cette affection dans ses belles qualités et ses hautes vertus, plutôt que dans le sentiment éphémère provoqué par un attentat, qui, en fin de compte, n'a réussi qu'à être ridicule, au point de vue du moins, auquel le *Times* l'envisage.

Pendant que l'Angleterre s'agitait au sujet de la question de l'Alabama, la campagne présidentielle s'engage aux Etats-Unis. Les républicains de vieille roche se serrent autour de Grant ; mais une coalition formidable de toutes les nuances réformistes s'allie aux démocrates et se prépare à livrer bataille avec une vigueur menaçante. En dehors du parti de Grant, cependant, il n'y avait rien encore de bien défini, jusqu'à ce que, tout dernièrement, la résolution présentée au sénat par M. Sumner fût venue accentuer un peu la ligne probable de conduite des opposants du Président actuel. Cette résolution, tendait à autoriser la nomination d'un comité pour examiner toutes les circonstances se rattachant aux prétendues ventes d'armes par le gouvernement des Etats-Unis à la France, pendant la guerre franco-allemande. Cela, comme il est facile de se l'imaginer a créé une sensation extraordinaire.

On sait qu'après la guerre américaine, il restait entre les mains du gouvernement des Etats-Unis, une grande quantité d'armes, provenant tant de ses propres soldats que du désarmement des troupes rebelles. Il fallait s'en débarrasser. On en vendit aux Turcs ; puis, lorsque les hostilités éclatèrent, en 1870, on en vendit aux agents français. Sumner désire constater par l'enquête, si ces ventes aux agents français ont été faites sciemment. Un autre point à éclaircir est encore celui-ci : il existe, paraît-il, une différence de plusieurs millions entre les sommes payées par les agents français et celles encaissées par le trésor américain. L'enquête est chargée d'établir où cette différence a passé.

On voit de suite la tendance de cette résolution à double effet. Les Etats-Unis comptent dans leur sein une population allemande nombreuse et influente. Si ceux qui ont provoqué l'enquête réussissent à prouver, ou seulement à faire soupçonner légitimement que le gouvernement actuel a, par ces ventes d'armes, favorisé la France au détriment de la Prusse, tout les électeurs allemands, en toute probabilité, seront perdus pour le président Grant et, dans ce cas, sa réélection deviendra plus que douteuse. D'un autre côté, s'il est établi que l'administration, soit directement, soit au moyen de prête-noms, a réussi à tirer de cette transaction déjà blâmable, un profit personnel considérable, c'est un nouveau et terrible cheval de bataille pour la campagne prochaine ; et, si l'on en juge par la manière dont les débats s'engagent, il y a tout lieu de croire que le parti de l'opposition ne laissera pas cette arme se rouiller entre ses mains. Il est vrai que, quant au premier chef, on a déjà fait pressentir une défense assez acceptable. Vers la fin de 1870, en effet, à une vente d'armes par encan public, l'administration ne voulut, paraît-il, tenir aucun compte des offres de Remington, agent reconnu de la France, et de celles du baron de Gerolt, ambassadeur de la Prusse, lequel avait dû faire cette épreuve, sans doute, pour s'assurer des dispositions du gouvernement américain. Cette assertion, dans tous les cas, n'est pas encore bien dégagée des fumées d'une première décharge, et il se peut bien qu'elle ne soit qu'une riposte lancée un peu au hasard. Ce qu'il y a de louche dans tout ceci, cependant, c'est la persistance, ou plutôt le zèle avec lequel les amis reconnus de l'administration ont paru s'opposer à l'enquête sur tous ces faits, tout en déclarant qu'ils n'avaient aucune crainte que la lumière se fit jusque sur les moindres détails.

Dans tout ceci, le nommé Remington, dont nous avons parlé plus haut, doit avoir joué un rôle fort important et qu'il tient à passer sous silence. Tout le monde a sans doute appris avec peine que M. Victor Place, consul général de France à New-York, absous par un tribunal de première instance, a été ensuite condamné par la cour d'appel française, à 2000 francs d'amende et 2 ans d'emprisonnement, pour maversation et autres prétendus délits. Toute cette affaire tient à la résolution de M. Sumner, et Remington, qui a fait tout exprès le voyage de France, est l'un de ceux qui se sont le plus fortement employés à obtenir cette condamnation. Il se découvre maintenant certains faits qui semblent l'incriminer étrangement. Il est prouvé, par affidavit, qu'il a fait copier trois fois les livres de sa maison en changeant le texte à chaque fois ; et le ministre de la justice, à Paris est, croyons-nous, saisi de certains faits qui donneraient aux transactions concernant les ventes d'armes, une toute

autre couleur. Rémyington sera-t-il l'explication qui réhabilitera M. Place et sauvera peut-être le président Grant ? Nous l'ignorons ; mais nous ne savons pas pourquoi, aussi, nous l'espérons.

Les dernières phases de l'incident Catacazy se sont enfin produites. Ce diplomate est attaché au ministère des affaires étrangères à St. Pétersbourg et le baron Henri Nicholas d'Offenberg le remplace en qualité de ministre plénipotentiaire auprès du gouvernement des Etats-Unis. Il est probable que la Russie et nos voisins vont maintenant continuer à se faire des politesses comme dans les meilleurs jours, ce qui va donner au président Grant assez de loisirs pour lui permettre de surveiller d'un peu plus près ce qui se fait aux Mexique, où il semble que des choses extraordinaires se préparent. Les Américains le sentent bien, et ils savent bien la part qu'ils sont appelés à y prendre.

En effet ce malheureux pays est presque à l'agonie. A force de défaites successives sur tous les points, chaque parti est réduit à la dernière extrémité. Le gouvernement, pas plus que les rebelles n'est en état de tenir les rênes. Ce n'est plus qu'une série de décrets et de proclamations contradictoires, se renversant les uns les autres et affolant la population qui, ne sachant plus quand et à qui obéir, prend le parti de se conduire par elle-même, ce qui ne vaut pas beaucoup mieux. La mort de Porfirio Diaz, arrivée dans les montagnes de Queretaro tout dernièrement, va peut-être amener un peu de changement dans cet état d'ébullition qui purifie dans une certaine mesure, mais qui calcine et tue quand il est trop prolongé. Il est probable cependant qu'avant longtemps, le Mexique sera incorporé dans la grande république et ajoutera une étoile de plus à toutes celles qui brillent plus ou moins sur le pavillon de Washington.

Pourvu, toutefois, que son sort futur lui soit un peu plus agréable qu'il ne le semble à l'Etat de la Louisiane, si l'on en croit du moins cette tirade d'un journal de l'endroit. Après avoir fait un tableau fort chargé de la situation : "Voilà, poursuit-il, de quoi répondre à l'admiration stupide et ridicule des ignorants d'Europe, notamment de France, qui citent à tort et à travers notre république comme le modèle des gouvernements !" Nous sommes certains qu'à Paris, ce journal serait déjà supprimé.

Pendant que les Mexicains sont en voie de disparaître ou de changer de maîtres, l'Espagne, leur mère-patrie, n'est pas dans une situation beaucoup plus prospère. Ses scènes les plus extraordinaires se passent au parlement où l'un des députés n'a pas craint de dire publiquement " que le roi Amedée a trahi son pays et que le temps des barricades est venu." Le fils de Victor Emmanuel est évidemment sur un trône qui chancelle, et ce qu'il y a de plus malheureux, c'est que, en cas de chute sérieuse, son auguste père n'aurait ni la force ni les moyens de lui prêter assistance. Les ministères du roi d'Espagne se succèdent avec une rapidité étonnante ; mais au contraire des jours, qui se suivent et qui ne se ressemblent pas, ces ministères se ressemblent tous et paraissent calqués l'un sur l'autre : c'est peut-être ce qui explique leur peu de durée. Nous ne serions pas surpris de voir un matin l'Espagne s'éveiller en pleine république ; mais nous ne répondrions pas qu'elle pût y vivre longtemps.

Le fait est que le souffle républicain semble aujourd'hui composer l'atmosphère de presque toute l'Europe. Les uns regardent cela comme un bienfait inappréciable, d'autres, comme une épidémie. Lesquels ont raison ? Peut-être M. Ernest Picard pourrait-il répondre, lui qui, à l'assemblée de Versailles, doit proposer la proclamation de la république définitive. Malheureusement pour son idée une forte opposition se prépare et les orléanistes doivent en même temps, dit-on, proposer une contre-motion demandant que le duc d'Aumale soit créé lieutenant-général de France. Quel sera l'effet de ces deux motions ? Probablement de jeter dans un nouveau désordre une assemblée qui s'y précipite bien assez d'elle-même, et de créer une nouvelle guerre civile au sein d'une population qui n'a pas du tout besoin qu'on l'y excite. Au reste la situation est presque toujours la même, et M. Thiers qui est constamment sur le qui-vive, entre l'annonce d'un mouvement orléaniste et la nouvelle de l'arrivée de Napoléon III, est de plus obligé de se garantir contre les tentatives des assassins. Si l'on en croit les dépêches, du moins, le cinq de ce mois, on aurait tiré sur lui un coup de feu qui, heureusement ne l'a pas atteint. Mais un coup qui a porté davantage, croyons nous, c'est l'élection pour la Corse, de M. Rouher, ancien ministre de l'empereur Napoléon III. Ce fait emprunte une grande importance des circonstances dans lesquelles il s'est produit et sa signification n'a pas échappé aux républicains. Ce qui est le plus regrettable avec cela, c'est que le Président est obligé d'employer des rigueurs qui lui feront, par la suite, plus de mal qu'elles ne peuvent produire de bien pour le moment. Ainsi, après la saisie et la poursuite en justice de journaux de l'opposition, voici qu'arrive, en outre, la suppression des pièces de théâtre qui ne brûlent pas l'encens devant l'autorité actuelle. Au Vaudeville,

on donnait *Ragabas*, pièce de Edmond About, contenant quelques éloges aux Bonapartes : naturellement, les uns ont applaudi, les autres ont sifflé, et il s'en est suivi un peu de tumulte. De suite, le Président a ordonné que la pièce fût suspendu ou que le théâtre fût fermé : ce n'est pas ainsi qu'on ramènera le peuple à l'empire ou à la royauté. Il est bien vrai que dans l'état d'effervescence où se trouve les esprits, il faudrait peu de chose pour déterminer une explosion dangereuse, et le pouvoir doit nécessairement avoir l'œil au guet et la main ferme. Mais il faut bien qu'il se garde aussi de faire en sorte que sa surveillance devienne de la tracasserie et que sa fermeté dégénère en tyrannie. C'est peut-être aussi donner trop d'importance à des faits insignifiants en eux-mêmes, tout en laissant percer des craintes qu'il est toujours dangereux à un pouvoir de montrer à ses administrés.

Une autre faute énorme, à notre avis, est celle qui vient d'être commise par le Trésor. On sait que pendant la Commune, beaucoup de personnes ont été forcées de payer les impôts entre les mains du pouvoir d'alors ; le gouvernement régulier étant impuissant à protéger ces personnes contre les exactions des communaux. Plus tard, quand l'ordre a été rétabli, le Trésor n'a pas voulu reconnaître les quittances de la Commune ; il a exigé un nouveau paiement et les tribunaux ont malheureusement soutenu ses prétentions. Le premier devoir d'un gouvernement est de protéger ses administrés. C'est à cette condition, et en vertu d'un contrat synallagmatique fort régulier, que les impôts se paient. Voilà donc maintenant qu'un sujet volé dans la maison même du pouvoir, de l'argent qu'il allait lui payer, non-seulement ne sera pas protégé, mais devra payer une seconde fois cette somme à ce même pouvoir, qui a, de son côté, rempli si mal ses obligations. Si c'est là de la justice et du droit, nous avouons que nous n'y comprenons plus rien et que tout ce que nous avons appris jusqu'à ce jour est complètement à refaire. La chose fût-elle juste d'ailleurs, ce n'est pas dans un temps comme celui-ci qu'elle devrait se pratiquer. La France en effet se saigne aux quatre membres pour éteindre la dette nationale. Le bel exemple donné par les Alsaciennes a eu un retentissement universel. La généreuse idée s'est répandue comme un courant électrique, acquérant chaque jour un redoublement d'intensité, et prouvant à l'univers que la France, pour avoir subi des revers, n'a rien perdu de son patriotisme et de son chevaleresque dévouement.

La réorganisation militaire commencée aussi à se faire, à un tel point que l'Allemagne s'en émeut, et montre de l'inquiétude pour les trois milliards qui sont encore dûs. La France songe donc à prendre sa revanche ? Non seulement elle y songe, mais elle y a toujours songé. Espérons que cette fois elle réussira. Avec les armes modernes, cependant, elle aura toujours un désavantage. Aujourd'hui, en effet, la force physique, le courage, la valeur, ne comptent presque plus chez le soldat. Ce n'est plus le temps où la fougue française se faisait une glorieuse trouée, à la pointe de la bayonnette, à travers un bataillon ennemi. Aujourd'hui ce n'est plus le soldat, c'est l'arme qui combat. Dans les guerres des années passées, quand les armes avaient une portée ordinaire, un bataillon français essayait généralement la première décharge de l'ennemi, puis, avant qu'on eût eu le temps de recharger l'arme, il était déjà rendu, culbutant, détruisant tout ce qui pouvait lui faire obstacle. Mais maintenant que le fusil à aiguille tire sa première balle de cinq ou six cents pas et peut la faire suivre d'on ne sait combien d'autres dans l'espace d'une minute un bataillon serait complètement haché avant que d'arriver à l'ennemi. Il faut donc que le soldat français se contente d'un combat de loin ; c'est ce qui a fait et fera maintenant son infériorité ; infériorité glorieuse si l'on veut, mais bien réellement existante. La victoire restera au soldat peut-être moins brave, mais plus froid, plus phlegmatique, qui tirera ses vingt coups sans remuer de la place, pendant que son adversaire plus bouillant, emporté par son courage se fera tuer au vol, pour ainsi dire et au milieu de son élan.

Avant de clore cette partie de notre revue, nous voulons mettre sous les yeux de nos lecteurs deux projets de lois qui ont bien leur importance. Le premier a été déposé devant l'Assemblée nationale de Versailles par messieurs Millaud et Naquet ; il est ainsi conçu : ' Art. 1er. L'Assemblée nationale déclare que Louis-Napoléon Bonaparte a encouru la responsabilité prévue par l'article 5 de sa constitution. Art. 2ème. Les biens de Louis-Napoléon seront saisis et mis en vente. Art. 3ème. Le produit de cette vente sera affecté au paiement de l'indemnité de guerre."

S'il fallait atteindre tous ceux qui ont encouru des responsabilités dans cette guerre, M. Millaud n'aurait pas assez d'une session entière pour présenter ses projets de lois et peut-être devrait-il commencer par lui-même et ses partisans.

Le second projet est plus sérieux ; il est mis devant les chambres prussiennes par M. de Bismark et déclare " que dorénavant, l'allemand

sera la langue officielle dans les provinces conquises de l'Alsace et de la Lorraine." M. de Bismark, évidemment se laisse emporter trop loin par sa haine du nom français et de tout ce qui tient au nom français. Voilà pourquoi l'émigration de l'Alsace non seulement continue, mais augmente dans des proportions effrayantes. Les jeunes gens surtout refusent de servir sous les drapeaux prussiens et préfèrent l'exil avec le droit de servir la France, plutôt que la patrie avec l'obligation de servir un pouvoir abhorré.

Nous allons maintenant donner notre bulletin nécrologique qui, heureusement, se borne à deux noms pris en dehors de notre pays.

On annonce la mort du père Gratry, décédé à Montreux, près du lac Genève des suites de la cruelle maladie dont il souffrait depuis longtemps. Le père Gratry était né à Lille, le 10 mars 1805 ; il entra à l'École polytechnique en 1824, et n'embrassa la carrière ecclésiastique qu'en 1832. En 1846 il fut nommé aumônier de l'École normale supérieure. Il fut appelé à la chaire de morale évangélique de la Sorbonne le 28 octobre 1863. Le père Gratry laisse un grand nombre d'ouvrages théologiques très-estimés qui le firent nommer à l'Académie il y a plusieurs années.

Le 7 de ce mois est aussi décédé à Baltimore, Maryland, Mgr. Martin John Spalding, archevêque de cette ville et Primat de l'Église catholique aux États-Unis. Né au Kentucky en 1810, il arriva rapidement à une position élevée dans la hiérarchie religieuse, et le Pape venait de le nommer cardinal, lorsque sa mort est arrivée. Les bulles ont été reçues le jour même de sa mort et on n'a pas eu le temps de lui faire part de la haute dignité à laquelle il venait d'être élevé.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

—*Institut technologique aux États-Unis.*—Vers la fin de septembre a eu lieu à Hoboken, Etat de New-Jersey, l'ouverture de l'établissement technologique, fondé au moyen du legs d'un riche capitaliste, M. Stevens, legs consistant en une somme de 650,000 dollars et en terrain propre à bâtir, de 85,000 pieds carrés (mesure américaine). Le programme des cours comprend les mathématiques, la physique, la mécanique, la géométrie, la chimie et la métallurgie ; les langues anglaise, française et allemande. A l'institution est annexée une école préparatoire. Le cours des études est de quatre années. Dans l'intérieur des bâtiments se trouvent des laboratoires et des cabinets de physique et de chimie, des galeries pour les modèles, des ateliers pour apprendre le maniement des outils et des machines. Avant leur admission, les étudiants doivent prouver qu'ils ont les premiers éléments du français et de l'anglais, ou bien du grec et du latin ; le passage dans les classes supérieures n'a lieu qu'après examen. Les individus étrangers à l'établissement peuvent venir travailler dans les laboratoires. A la fin des études, l'institut délivre les diplômes d'ingénieur quand tous les examens ont été passés convenablement. Le prix annuel est de 75 dollars pour les étudiants qui habitent l'Etat de New-Jersey ; de 150 pour les autres ; les étudiants pauvres sont admis gratuitement. En outre, des leçons publiques pour les étrangers sont faites par les professeurs de l'établissement.

—(Gazette d'Augsbourg.)

—*Couvents et corporations religieuses en Suisse.*—Le *Journal de statistique suisse* donne sur les couvents et corporations religieuses de la Suisse les renseignements suivants :

Il faut mentionner d'abord à part, les 21 couvents de capucins qui forment la province de Suisse, divisée en trois Custodes, de Lucerne (siège du chapitre provincial tous les trois ans), de Banden et de Soleure. Tarasp et Munster, dans les Grisons, appartiennent à la province de Tyrol. Les quatre couvents de capucins du Tessin sont à part.

Les autres monastères et couvents ou maisons religieuses de la Suisse catholique sont au nombre de 65. Ils appartiennent aux ordres des bénédictins, frères de Marie, augustins, franciscains, prémonstrés, pour les hommes ; pour les femmes, aux bénédictines, dominicaines, augustines, franciscaines, capucines, clarisses, cisterciennes, salésiennes, sœurs de charité, ursulines, sœurs théodosiennes, etc.

Y compris les maisons de capucins, ces couvents sont répartis entre les cantons de la manière suivante : Valais, 6 ; Fribourg, 8 ;

Soleure, 9 ; Zug, 5 ; Argovie, 5 ; Grisons, 5 ; Uri, 3 ; Schwytz, 7 ; Unterwald, 6 ; Appenzell, 4 ; Saint Gall, 13 ; et Tessin, 15.

Les corporations du canton de Genève ne sont point mentionnées dans la statistique dressée par le journal suisse.

—*Instruction publique en Serbie.*—Il y a à Belgrade deux établissements d'instruction supérieure, l'université (*velika skola*) et l'école de théologie. L'université a été fondée en 1838, elle comprend trois facultés : philosophie, sciences techniques et droit. Elle a en tout quinze professeurs. Elle a eu l'année dernière 229 élèves.

L'école de théologie compte un directeur et huit professeurs. Elle a eu l'année dernière 247 auditeurs, parmi lesquels 91 Serbes de la vieille Serbie (province turque), du Monténégro, de la Bosnie, et de l'Albanie.

La Serbie envoie aussi des élèves étudier à l'étranger ; le nombre de ces étudiants a été l'an dernier de 38.

Parmi les établissements destinés à favoriser les progrès de l'instruction publique, il faut encore signaler la bibliothèque publique et le musée de Belgrade. La bibliothèque contenait à la fin de 1870 environ 29,000 volumes, 197 manuscrits, 400 cartes et gravures, 43 incunables serbes et salves.

Le musée est surtout riche en médailles ; il compte 10,709 monnaies anciennes, dont 558 serbes.

La société des sciences (*Serbsko Ucenno Druzstvo*), dont les travaux ont été plusieurs fois signalés, possède une bibliothèque de 5,000 volumes et 250 manuscrits.

La bibliothèque et le musée ont coûté l'an dernier au gouvernement la somme de 5,186 florins ; la société des sciences 4,088 florins.

Il y a en outre à Krogouievatz une bibliothèque qui possède 2,400 volumes.

L'imprimerie nationale a imprimé l'année dernière 121 ouvrages à 259,624 exemplaires ; elle a coûté au gouvernement 182,526 florins. Il y a dans la principauté 53 libraires.

Le théâtre national de la capitale qui rentre dans les attributions du ministre de l'instruction publique, reçoit par an une subvention de 16,000 florins.

—*La Librairie en Espagne.*—En Espagne, les derniers événements politiques ont donné au commerce de la librairie une impulsion merveilleuse. A en juger par le grand nombre de boutiques nouvelles, ouvertes à Madrid depuis la révolution, — nous ne parlons pas de celles qui s'étaient en plein air, — tout Madrilène peut maintenant employer sa journée entière à la lecture. Il y a quelques années, deux ou trois libraires suffisaient ; actuellement on en compte une demi-douzaine par rue à Madrid. Les ouvrages exposés aux vitrines n'appartiennent pas toujours à la fine fleur de la littérature, mais en bien des cas, ils offrent de l'intérêt. Les traités élémentaires d'économie politique, la philosophie, les matières sociales occupent le premier rang.

Les vitrines sont habituellement garnies d'autant de spectateurs que les magasins d'estampes et de photographie à Paris. On y trouve en grande quantité des traductions d'ouvrages français, bons ou mauvais, peu importe. La société biblique de Londres a également établi deux grands magasins. Mais la nouveauté du jour est la traduction des œuvres complètes de Platon ; c'est la première fois que cet écrivain est traduit en espagnol. —(Athenæum.)

—*Écoles du Montenegro.*—Il y a aujourd'hui au Montenegro, outre l'école de théologie et l'école des filles de Cintinie, 35 écoles primaires. Chaque école est pourvue d'un matériel suffisant et sert de logement à l'instituteur ; les écoles sont fréquentées, dans leur ensemble, par 1,800 enfants des deux sexes. L'école de théologie de Cintinie sert en même temps d'école préparatoire pour les instituteurs. Il est question de créer un inspecteur général pour ces écoles, qui ont déjà obtenu des résultats satisfaisants. —*Journal Officiel.*

BULLETIN DES LETTRES.

Les auteurs et éditeurs se sont mis d'accord, aux États-Unis, sur un bill destiné à assurer les droits de propriété littéraire des écrivains non naturalisés. Voici le texte de ce bill.

Section 1.—Tout auteur et artiste non citoyens des États-Unis peuvent assurer le droit de propriété de leurs œuvres, conformément aux règles de l'acte *Copy right* des États-Unis ; pourvu que les dits auteurs et artistes produisent et publient les dites œuvres aux États-Unis.

Section 2.—Tout auteur, non citoyen des États-Unis peut assurer le droit de traduction de son œuvre, soit que l'œuvre originale ait été publiée en pays étranger ou aux États-Unis ; pourvu que lors des

première publication de la dite œuvre originale, l'auteur ait annoncé sur la page du titre son intention de la traduire, et que l'œuvre originale ait été enregistrée dans le bureau du bibliothécaire du Congrès, et qu'un exemplaire en ait été déposé dans la bibliothèque du Congrès dans le mois de la première publication en pays étranger, conformément aux règles de l'acte *Copy right* des Etats-Unis, et pourvu aussi que l'auteur fasse et publie la traduction de son œuvre aux Etats-Unis.

Section 3.—Cet acte entrera immédiatement en vigueur.

BULLETIN DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

—*La construction des vaisseaux à Québec.*—Nous trouvons, dans un des derniers numéros du *Journal Officiel de Paris*, une loi qui intéresse considérablement nos constructeurs de vaisseaux, et qui va probablement porter un coup sensible à leur industrie. On sait que le gouvernement français avait, il y a quelques années, accordé aux vaisseaux construits au Canada *l'entrée libre*, c'est-à-dire l'enregistrement sans droits, dans les douanes françaises. Cette mesure avait eu pour effet de ramener un peu de vie dans nos chantiers et de donner un nouvel essor à une industrie qui tombait. Malheureusement, au moment où nous commençons à bénéficier de cette nouvelle voie ouverte à notre exportation, la loi dont nous parlons plus haut est venu nous la fermer et nous rejeter dans l'état de gêne où nous étions d'abord. La loi n'est pas applicable, cependant, aux navires dont l'achat est antérieur à sa promulgation. En voici d'ailleurs le texte, tel que nous le donne le *Journal Officiel* :

Art. 1er.—Les marchandises importées par navires étrangers, autres que celles provenant des colonies françaises, seront passibles de surtaxes de pavillon fixées par 100 kilogrammes, comme ci-après :

Des pays d'Europe et du bassin de la Méditerranée 0 fr. 75 ;
Des pays hors d'Europe, en deçà des caps Horn et de Bonne-Espérance, 1 fr. 50 ;

Des pays au-delà des caps, 2 fr.

Art. 2.—Toutefois, les surtaxes édictées par l'article précédent ne seront pas applicables au guano.

Art. 3.—Les marchandises des pays hors d'Europe seront passibles, à leur importation des entrepôts d'Europe, d'une surtaxe de 3 fr. par 10 kilogrammes.

Cette disposition n'est pas applicable aux marchandises que les lois actuellement en vigueur assujétissent à des surcharges plus élevées.

Art. 4.—Les dispositions des articles 1 et 3 sont applicables aux relations de l'Algérie avec l'étranger.

Art. 5.—Les droits à l'importation des bâtiments de mer sont fixés comme suit :

Bâtiments armés et grecs.

A voiles, en bois.....	40 fr.	à ton. de jauge.
“ en bois et fer.....	50	“
“ en fer.....	60	“

A vapeur, droits ci-dessus augmentés du droit afférent à la machine.

Coches de bâtiments de mer.

En bois.....	30 fr.	par ton. de jauge.
En bois et fer.....	40	“
En fer.....	50	“

Ces droits ne seront pas applicables aux navires étrangers dont l'achat antérieur à la promulgation de la présente loi sera justifiée par des actes authentiques ou sous seing privé ayant date certaine.

Art. 6.—Les navires de tout pavillon, venant de l'étranger ou des colonies et possessions françaises et chargés en totalité ou en partie, acquitteront, pour frais de quai, une taxe fixée par tonneau de jauge, savoir :

Pour les provenances des pays d'Europe ou du bassin de la Méditerranée, 50 centimes.

Pour les arrivages de tous autres pays, 1 fr.

En cas d'escales successives dans plusieurs ports pour le même voyage, le droit ne sera payé qu'à la douane de prime abord.

Art. 7.—Les articles 1, 3 et 5 de la loi du 18 mai 1866 sont et demeurent rapportés.

BULLETIN DES SCIENCES.

—*La viande de cheval.*—M. Decroix, vétérinaire en premier de la garde républicaine, vient d'adresser à M. le préfet de police un rapport sur les différentes phases de l'alimentation de la capitale pendant le siège de Paris par les Prussiens et le puissant secours apporté à cette alimentation par la consommation de la viande de cheval.

Les extraits que nous faisons de ce rapport contiennent des renseignements intéressants :

Il y a une vingtaine d'années, I. Geoffroy Saint-Hilaire appela l'attention publique sur les qualités comestibles de la viande de cheval, sans parvenir toutefois à faire entrer cette viande dans la consommation.

L'hippophagie paraissait tombée dans l'oubli, lorsque, en 1862, à mon arrivée à Paris, j'ai obtenu de la préfecture de police l'autorisation de faire passer à la barrière de la viande de cheval pour des recherches scientifiques. J'ai pu alors faire manger de cette viande à un grand nombre de personnes de toutes les classes de la société.

De 1863 à 1866, j'ai fait des distributions hebdomadaires gratuites de viande de cheval aux pauvres. En 1865, j'ai constitué, avec quelques amis, un comité spécial de propagation ; nous avons organisé des banquets, et, en définitive, nous avons demandé à M. le préfet de police de permettre à l'industrie privée d'ouvrir des boucheries de viande de cheval.

Après les lenteurs inhérentes à ces sortes d'innovation, M. le préfet prit un arrêté au mois de juin 1866, autorisant et réglementant le commerce de la viande dont il s'agit.

La première boucherie, ouverte le 9 juillet, eut un grand succès ; aussi d'autres boucheries furent-elles bientôt établies dans la capitale et en province.

Pour Paris seulement, voici les chiffres faisant connaître l'accroissement annuel des chevaux livrés à la consommation.

1866 (2e semestre)...	902 chevaux.
1867.....	2,152 —
1868.....	2,421 —
1869.....	2,758 —
1870 (1er semestre)...	1,992 —

Jusqu'à-là, les progrès de l'hippophagie se sont faits progressivement d'année en année ; mais nous arrivons à une période où l'influence de la guerre et du siège de Paris s'est fait sentir dans toute sa rigueur, au point de faire abattre pour la boucherie des chevaux encore propres à rendre de bons services.

Voici les chiffres des chevaux abattus :

1870 (3e trimestre)...	1,779 chevaux.
— (4e —	29,214 —
1871 (Janvier).....	10,123 —

A ces chiffres que j'ai établis d'après des renseignements recueillis aux halles centrales et près de la commission civile de la boucherie, il faut ajouter une quinzaine de mille chevaux consommés par l'armée régulière et une quantité à peu près égale de chevaux abattus en dehors des barrières ou clandestinement dans Paris. Soit donc, en chiffres ronds, environ 70,000 chevaux consommés pendant le siège.

On peut juger par là de l'immense ressource que pourra fournir l'espèce chevaline à la consommation lorsque le préjugé contre le nouvel aliment sera complètement détruit. Le nombre de chevaux, ânes et mulets étant de 3,000,000 de têtes en France, et la durée moyenne de la vie étant de douze ans environ, le total des animaux à livrer à la boucherie, en défalquant un quart de sujets insalubres, serait de près de deux cent mille qui, au poids moyen de 200 kilogrammes de viande, donneraient environ 40 millions de kilogrammes.

Dans la seconde partie de son rapport, M. Decroix cite les nombreuses expériences faites par lui-même, et desquels ils résulteraient que la chair de chevaux abattus pour cause de morve, de farcin ou autre maladie n'est nullement nuisible et n'engendre aucune indisposition, et que la cuisson et la digestion détruisent tous les virus pouvant exister dans la viande.—*Journal Officiel.*

—*Diverses méthodes pour la fabrication de l'Acier.*—*Procédé-Viger.*—*Les sables magnétiques en Canada.*—On donne le nom d'acier à une combinaison de charbon et de fer, dans laquelle la proportion de charbon ne dépasse pas un centième.

La différence qui existe entre la fonte, l'acier et le fer est la suivante ; la fonte contient plus de charbon que l'acier ; l'acier plus que le fer qui n'en doit pas contenir du tout ; mais le fer du commerce contient toujours une petite proportion. A part le charbon, l'acier contient encore des traces de quelques autres éléments.

On connaît aujourd'hui cinq variétés principales d'acier :

1. Acier naturel ; 2. Acier puddlé ; 3. Acier de cémentation ; 4. Acier fondu ; 5. Acier Bessemer.

Les deux premières espèces sont obtenues à l'aide de la fonte que l'on soumet à certains procédés d'affinage qui ont l'effet de lui faire perdre une certaine quantité de charbon et de la ramener à l'état d'acier. Dans le procédé de cémentation, au contraire, on soumet le

fer métallique à la carburation. Pour cela, on chauffe le fer qui en se combinant avec une certaine quantité de ce charbon, passe peu à peu à l'état d'acier.

Ces trois espèces d'acier ont un défaut commun : le manque d'homogénéité, c'est-à-dire que le fer et le charbon ne sont pas en égale proportion dans toute l'épaisseur des lopins et des barres. Pour obtenir un acier homogène, on soumet à la fusion l'une ou l'autre de ces trois espèces d'acier, mais surtout l'acier de cémentation. Cette fusion se fait dans des creusets réfractaires, et l'acier ainsi obtenu porte le nom d'acier fondu, *cast steel*.

Avec le procédé Bessemer on opère de la manière suivante.

La fonte en fusion (au sortir du haut-fourneau ou d'un cubilot) est reçue dans une grande cornue qui porte le nom de *Converter*, (*convertisseur*.) Des tuyères sont adaptées à la base de ce convertisseur, et par ces tuyères, des soufflets mus par des machines puissantes, lancent au milieu de la fonte liquide une masse d'air *froid*. Alors on assiste à un spectacle grandiose.

L'oxygène de l'air brûle l'excès de charbon de la fonte, et fait passer cette dernière à l'état d'acier. L'opération dure environ un quart d'heure, vingt minutes ; et au bout de ce temps, cinq, six et jusqu'à dix tonnes de fonte ont été converties en autant d'acier.

PROCÉDÉ VIGER.

Tous les procédés en usage pour la fabrication de l'acier peuvent se diviser en deux catégories : 1° procédés indirects ; 2° procédés directs.

Dans les procédés indirects, on part de la fonte ou du fer que l'on amène à l'état d'acier. De tous les procédés, le plus indirect est bien certainement le procédé de cémentation. En effet, on commence par amener la fonte à l'état de fer ; ensuite on recarbone ce fer pour le convertir en acier : c'est ce qu'on peut appeler : prendre un chemin d'écolier.

Pourquoi ne pas, par une seule et unique fusion, faire passer le minerai lui-même à l'état d'acier ? En d'autres termes, pourquoi ne pas, d'un seul coup, réduire le minerai, et combiner avec le fer, *en même temps*, juste assez de charbon pour obtenir l'acier ? Tel est le problème qu'un grand nombre de chimistes et d'industriels ont essayé de résoudre depuis quelques années. Mais de tous ces procédés, le plus direct est certainement celui de Viger.

Voici, en peu de mots, les détails de ce procédé.

Du minerai pur est intimement mélangé avec environ 22½ pour cent de poussière de charbon de bois, le tout augmenté d'une quantité mesurée de goudron de bois pour faciliter l'agglutination du minerai et du charbon. Ce mélange est ensuite façonné en briques. Dans les usines établies sur une grande échelle, ces briques seront comprimées à l'aide d'une presse hydraulique, afin d'en diminuer autant que possible le volume. Ces briques sont ensuite déposées sur la sole d'un four à puddler, ou mieux d'un fourneau-Siemens. Le fond de ce fourneau est garni avec du sable partiellement fondu avant l'introduction des briques et glacé. Les briques sont recouvertes de verre cassé.

La chaleur du fourneau commence par fondre le verre, qui, à l'état liquide, flotte au-dessus des briques, et empêche le contact de l'air. Le minerai se réduit au contact du charbon avec lequel il est mélangé, et tout en se réduisant, absorbe juste la quantité de charbon nécessaire pour faire passer le métal à l'état d'acier. Les choses se passent absolument comme dans un creuset, et avec une telle précision, que pour peu qu'on varie les proportions de charbon et de minerai, on obtient des produits différents.

Deux conditions sont essentielles et d'absolue nécessité pour la réussite du procédé : 1. un minerai pur et toujours uniforme ; 2. l'absence du contact de l'air durant la fusion.

MINÉRAIS D'OXYDE MAGNÉTIQUE DU CANADA.

Le seul minerai de fer que l'on puisse obtenir à l'état de pureté parfaite aujourd'hui, est l'oxyde magnétique : c'est le seul qui soit susceptible d'un nettoyage complet ; ce nettoyage s'exécute au moyen de machines aimantées ou électro-magnétiques.

De nombreux brevets d'invention ont été pris depuis quelques années pour des machines à nettoyer ; mais toutes ont un grave défaut, ce sont des machines électro-magnétiques qui exigent des piles galvaniques, des fils isolateurs, etc., toutes choses dispendieuses, qui réclament beaucoup de soin, d'attention ; enfin, ce sont des machines trop compliquées pour être de quelque utilité dans la pratique.

Le professeur donne en peu de mots, la description de l'appareil qu'il a inventé. Cet appareil est garni d'aimants ; et une fois monté et régularisé, il exécute son travail avec une aisance, une

une régularité qui ne laissent rien à désirer. Pas de frottements, à peine d'usure. Un de ces appareils a nettoyé un millier de tonneaux de minerai magnétique à Long-Island, New-York, et l'appareil fonctionne aussi bien aujourd'hui qu'au premier jour. Il n'a exigé durant l'année écoulée aucune réparation d'aucun genre. Un enfant de dix ans peut mettre en mouvement une de ces machines.

Quelque soit le degré d'impureté du minerai, l'appareil du Dr. La Rue l'amène invariablement au même degré de pureté, savoir, cent pour cent. Des expériences nombreuses ont été faites avec du minerai contenant 75, 80, 90 et même 95 pour cent d'impuretés, et le résultat, quant au degré de pureté est toujours le même. La seule différence est que le rendement est d'autant plus grand que le minerai est plus pur.

Ayant donc l'appareil pour nettoyer le minerai, voyons si nous avons, au Canada, ce minerai en abondance. Il y a environ douze dépôts de minerai magnétique entre les mains d'autant de compagnies différentes. Ces dépôts sont les suivants : Portneuf, Champlain, Mille-Vaches, Betsiamits, deux aux Sept Îles, deux à Moisie, Saint-Jean (Mingau), Pointe-aux-Esquimaux, Natashquan, Kegashka. Ils sont loin d'avoir la même valeur : les deux plus considérables sont ceux de Natashquan et de Saint-Jean. D'après les rapports que j'en ai eus, il y a sur ces deux dépôts seuls, des millions de tonneaux de précieux minerai. La teneur moyenne de ce minerai varie ; mais en le mettant à 20 pour cent en moyenne, on peut le purifier (sur les lieux) et le transporter à Québec pour une somme qui ne doit pas aller au-delà de sept à huit piastres, suivant la distance. Or, la teneur moyenne en fer des minerais anglais (grillés) et prêts à être mis dans les hauts fourneaux est de 40 pour cent, et le prix de revient moyen de ce minerai est de \$6 le tonneau. La teneur moyenne des minerais français (lavés) est de 31 pour cent ; prix de revient \$5, rendus à l'usine. La teneur du minerai magnétique du Canada purifié par la machine aimantée est de 72 pour cent ; prix de revient, disons \$8. Il faut tenir compte ensuite de la valeur des produits obtenus avec ces divers minerais ; les minerais anglais et français étant de qualité très-inférieure, tandis que le minerai magnétique du Canada est le meilleur qui soit au monde. Ainsi donc, il n'y a nullement lieu de craindre que nos minerais magnétiques s'épuisent de sitôt. Quant aux facilités de chargement, de transport, etc., elles sont incomparables.

Pour obtenir un bon produit avec notre oxyde magnétique, il faut un charbon de première qualité. Fondu avec de la houille ou même du coke, le produit serait détérioré. Ce qu'il faut dans le traitement d'un minerai de cette qualité, c'est le *charbon de bois* ; et pas d'autre. Or, si la province de Québec n'a pas de houille, Dieu merci elle peut d'ici à de longues années compter sur le charbon de bois.

Ce charbon de bois, en pleine forêt, à Clifton, N.-Y., coûtait y a deux ans, lors d'une visite du professeur à cet établissement, 10 centins le minot ; à Moisie, il ne coûte que cinq centins. A Québec, on peut manufacturer, le charbon de bois, pour le procédé Viger, à aussi bas prix qu'en pleine forêt. Nous avons à notre disposition les déchets provenant de nos immenses scieries, et nous finirons probablement par le manufacturer avec le bran de scie. Ce bran de scie distillé à l'aide d'appareils spéciaux, fournira à part le charbon et le goudron, le bois nécessaire aux opérations de l'usine, de l'acide acétique et de l'esprit de bois.

La conversion de l'acide acétique en acétate de chaux sera des plus économiques, grâce à la chaux de Beauport ; et pour la distillation de cet acétate de chaux nous avons l'acide sulfurique à notre porte à la manufacture de Lévis. — (Extrait du cours de métallurgie donné par le Dr. Larue à l'Université-Laval.)

— *La greffe épidermique.* — Hier encore on eût souri avec incrédulité si quelqu'un était venu affirmer qu'avec de la peau de nègre, de chat ou de lapin, on pouvait faire de la peau d'homme. C'est cependant au fond strictement la vérité, et il faut bien y croire après les singulières recherches de M. le docteur Reverdin sur la greffe épidermique. Les expériences ont été faites dans le laboratoire de médecine expérimentale du Collège de France, et leur résultat mentionné à l'Académie par M. Claude Bernard.

Les greffes animales essayées jusqu'ici n'ont pu être pratiquées avec succès que sur des animaux de même espèce.

Un jour cependant M. Philippeaux fit une incision dans la crête d'un coq et y introduisit la dent incisive d'un cochon d'Inde, né depuis deux heures.

La dent bien complète fut enfoncée dans la plaie ; la bulbe au fond et l'extrémité libre vers l'extérieur, elle était ainsi entièrement cachée. Elle avait, le jour de l'expérience, 8 millimètres de longueur sur 2 millimètres de diamètre. Dix mois après l'opération, le coq fut tué ; la dent sortait de la crête de 5 millimètres : elle avait donc parfaitement poussé, absolument comme si elle était restée sur son

premier propriétaire. Si l'on essaie la même opération avec des lambeaux de tissus pris sur une espèce et transplantés sur une autre, l'expérience échoue toujours.

Les faits avancés par M. Reverdin sont d'un ordre différent. Pour hâter la guérison d'une plaie, il eut l'idée de déposer au milieu un petit lambeau formé des parties superficielles du tégument de 2 à 3 millimètres carrés enlevés avec la lancette.

Le lambeau adhéra très vite, et la cicatrisation se produisit rapidement. Cette expérience, répétée un grand nombre de fois ; a toujours réussi.

Les lambeaux de greffe comprennent l'épiderme et une couche plus ou moins épaisse de derme, car il serait difficile d'enlever l'un sans l'autre à la lancette.

En vingt-quatre heures le lambeau adhère, et vers le troisième jour il se forme autour un cercle rouge ; le travail de régénération commence à s'achever, et les cellules gagnent des bords de la plaie à l'ilot, et réciproquement.

En déposant plusieurs lambeaux, la cicatrisation marche d'autant plus rapidement et l'adhérence se fait à la fois par les lèvres de la plaie et par chaque greffe ; il y a production de petits ponts ; des soudures ont lieu de proche en proche, et, en très peu de jours, la cicatrisation est complète.

M. Reverdin a remarqué que l'adhérence se manifestait d'abord par l'épiderme qui entraîne par son action la régénération du tissu embryonnaire.

Dans ces conditions d'expérience, on peut greffer non plus seulement avec des lambeaux empruntés à l'homme, mais encore avec de la peau prise sur des individus d'espèce différente.

" Sur l'homme blanc, dit M. Reverdin, nous avons réussi à greffer des lambeaux provenant d'autres blancs, de nègres, de lapins. Sur le lapin, nous avons pratiqué avec succès des greffes empruntées au lapin, à l'homme, au chat ; sur le mouton, nous avons greffé des lambeaux provenant de l'homme."

Ainsi, il est bien acquis qu'au besoin nous pourrions faire peau neuve et que des portions de tégument de nègre, de chat, de lapin, prennent très bien sur l'homme blanc. Réciproquement nous pouvons nous donner la satisfaction de voir pousser notre épiderme sur des noirs, des moutons, des lapins ; nous pouvons faire également ce petit cadeau à notre prochain et donner un peu de nous-même à notre voisin.

Il n'est sans doute pas inutile d'ajouter, pour rassurer quelques personnes, que les portions de peau pigmentaire de nègre ou de chat noir dont on peut désirer faire l'acquisition ne conservent pas leur teinte primitive. La peau se décolore et devient blanche sur le blanc ; la peau du blanc devient noire sur le nègre.

Au bout d'une semaine de patience, il est absolument impossible de s'apercevoir de la moindre substitution ; jamais on ne retrouverait trace, même avec toute la bonne volonté possible, du plus petit lambeau de tégument, emprunté à un chat ou à un lapin. On ne saurait donc craindre pour l'avenir aucune revendication de propriété.

Les expériences de M. Reverdin méritent, par leur originalité, d'être signalées, mais elles ne sont pas seulement un objet de curiosité. Hâtons-nous de dire, en terminant, qu'elles ont une toute autre importance : elles éclaircissent quelques points obscurs d'histologie et elles ont déjà conduit à un procédé opératoire adopté par plusieurs chirurgiens français et étrangers pour hâter la cicatrisation des plaies.

—Un ingénieur de Chicago, M. Edward Power, vient d'adresser une pétition au Congrès de Washington, par laquelle il demande aux représentants fédéraux leur appui pour arriver à mettre en pratique sa méthode de production artificielle de la pluie.

M. Power demande pour faire des expériences concluantes 300 pièces d'artillerie, 30,000 livres de poudre et une batterie électrique qui lui permette de décharger simultanément toutes les bouches à feu.

A l'appui de sa théorie qui tend à démontrer que la pluie peut être obtenue par le tir de l'artillerie, M. Power énumère dans une longue liste toutes les batailles dans lesquelles sont compris les divers engagements importants qui eurent lieu pendant la guerre de sécession, chacun desquels, il l'affirme, fut suivi d'une pluie d'orage abondante.

M. Power invoque, entre autres exemples, ce qui s'est passé pendant la guerre du Mexique et dans les guerres de l'Europe, dont les batailles ont été suivies d'averses de pluie, et il conclut que le sujet, à savoir, si de fortes canonnades sont de nature à déterminer les ondées, est d'une importance scientifique telle, que le gouvernement ne doit pas hésiter à fournir les moyens d'expérimentation nécessaires pour résoudre la question.

—Remède pour la petite vérole.—Un journal anglais donne, pour guérir la petite vérole, un remède qu'il dit tenir d'un vieux marin, lequel l'aurait employé avec succès pendant au-delà de vingt ans ; le voici : " Dissoudre une cuillerée à thé de sulfate de zinc dans une chopine d'eau douce et l'appliquer sur les pustules avec une éponge."

BULLETIN DES INVENTIONS UTILES.

—Cuisine à la minute.—La *Semaine Agricole* offre à ses lecteurs qui travaillent dans les bois ou loin de leurs habitations, le moyen suivant d'avoir un diner chaud :

Il s'agit ici d'un petit appareil d'une simplicité extrême au moyen duquel chacun peut en quelques minutes se préparer un mets chaud et cela sans fourneau, sans charbon.

Cette espèce de cuisinière portative convient plus spécialement aux chasseurs, aux voyageurs, aux employés de bureau, en un mot à tous ceux qui, à un moment donné, peuvent se voir aux prises avec la faim sans avoir sous la main les éléments nécessaires à la cuisson d'un repas composé d'œufs, bifteck, côtelettes, etc.

Figurez vous deux assiettes en fer battu tétamé dont l'une se renverse et s'emboîte sur l'autre. A l'assiette inférieure s'adaptent trois branches ou pieds en tôle qui la surélèvent et permettent de lui soumettre un petit cendrier.

L'appareil étant dressé, vous prenez une feuille ou une demi-feuille de journal que vous lacérez en bandes de la largeur de deux doigts environ, mais sans les tordre. C'est tout le combustible nécessaire à la cuisson d'un bifteck ou de deux côtelettes de mouton.

Pour faire une omelette de six œufs sur le plat, une demi-feuille de journal suffit largement. Pour un bifteck de 10 onces, ou pour deux côtelettes de mouton, ou pour des rognons, ou pour des tranches de fôie de veau, il faut un journal entier, ou les trois quarts, ou même seulement une moitié, selon que l'on aime la viande plus ou moins cuite.

Voici comment on opère :

On place dans l'assiette un peu de beurre ou de saindoux ou de graisse.

On étend dessus son bifteck ou ses côtelettes, etc.

On adapte sur le tout la seconde assiette, de façon que les anneaux des deux assiettes se correspondent pour avoir ensuite toute facilité de les séparer.

C'est alors qu'on allume ses bandes de papier, l'une après l'autre, à mesure qu'elles se consomment, dans le petit cendrier qui se trouve sous l'assiette.

Quand le journal est brûlé, le mets est cuit à point, et vous le pouvez manger dans l'assiette même qui a servi à le cuire. Si l'on est deux, l'assiette supérieure sert à l'autre.

Il est sous-entendu que préalablement, on aura salé et poivré, en un mot, assaisonné le mets à cuire.

Une observation : Si l'on veut que la viande soit rôtie des deux côtés, on devra, au milieu de l'opération, soulever l'assiette couvercle et retourner le morceau.

Nota : La côtelette de porc demande un demi-journal en plus ; celle de veau, un journal entier en plus et retourner plusieurs fois la côtelette. Pour les œufs : enduire de beurre l'assiette, casser les œufs, assaisonner, fermer et cuire au moyen d'un quart ou d'un tiers de journal.

Encore une observation :

Une lampe à esprit de vin, une bougie ou tout autre combustible de ce genre, pas plus que du charbon ou de la braise, ne peuvent suppléer au papier. Il faut, pour le bon fonctionnement de cette appareil, une flamme blanche, claire et vive comme celle que produisent le papier, ou de légers copeaux de bois, ou des feuilles sèches.

BULLETIN GÉOLOGIQUE.

—Le charbon anglais.—Les commissaires chargés il y a quatre ou cinq ans de s'enquérir du temps qui devra s'écouler avant l'entier épuisement du charbon anglais, dit le *Times* d'Ottawa, ont publié le premier volume de leur rapport. Ils estiment à 146,480,000,000 de tonneaux la quantité de charbon qu'il reste encore probablement à extraire dans la Grande-Bretagne, et qui doit suffire, d'après certains calculs, à approvisionner le pays durant 226 ans. Ils ont constaté que l'exploitation du charbon peut se faire avec avantage jusqu'à une profondeur de 4,000 pieds. Laissant de côté les veines épaisses de moins d'un pouce, la quantité de charbon qui n'a pas encore été tirée des mines en voie d'exploitation, s'élève à 90,297,000,000 de tonneaux, et l'on croit que les veines situées plus bas que 4,000 pieds, fourniront une quantité additionnelle de 7,320,000,000 de tonneaux de charbon. Les lits qui s'étendent sous les dernières couches de rocher, en donneront, suivant toutes conjectures, 56,293,000,000 de

tonneaux. En outre, on donne cours à une théorie suivant laquelle le charbon existe à 1,200 pieds au-dessous des montagnes de craie du sud-est de l'Angleterre, et bien qu'elle ait été combattue par feu sir Roderick I. Murchison, cette théorie a été adoptée par le commissaire auquel on avait confié le soin d'examiner les lieux. Le rapport des commissaires signale avec sévérité le fait que 10 à 40 par cent du charbon brut extrait des mines, sont perdus sans retour faute de précaution.

FAITS DIVERS.

—Voici le jugement rendu contre les assassins de l'Archevêque de Paris et des cinq autres otages de la Roquette.

Genton, à la peine de mort.

François, aux travaux forcés à perpétuité.

Latour, à vingt ans de travaux forcés.

Ramin et Fortin, à 10 ans de travaux forcés, Providin, Herault, Larmouroux, Sénéchal, Grandiant, Marault, Denin, Levin et Giardot, à la déportation simple.

Pinçon, Giroux à cinq ans de prison.

Hure, Péchin, à 1 an de prison, ce dernier à cinq ans de surveillance.

Langbein, fille Grandel, femme Prevost, Vattier et Pigerre sont acquittés.

La peine de mort prononcée contre Gustave Maroteau a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Cette décision a été notifiée à l'ex-journaliste par M. le président du 3e conseil de guerre.

—Les cinq milliards de la France.—Il est difficile de se représenter, par la seule imagination, la quantité d'argent que contient un milliard de francs. Supposons qu'une personne ait pour tâche de compter un milliard en pièces de un franc, à raison de 100 pièces à la minute. En travaillant sans relâche dix heures par jour non compris les dimanches et fêtes, ce qui donne environ 300 jours l'an, nous aurons 6,000 f. par heure, 60,000 f. par jour et 18,000,000 de francs par an. En dix ans nous aurions 180,000,000, en cent ans 1,800,000,000. D'où il suit que, dans les proportions que nous avons établies, il faudrait environ 278 ans pour compter les cinq milliards que la France paye à la Prusse comme indemnité de guerre. Si la somme au lieu d'être payée en pièces de un franc, l'était en pièces de un dollar, il faudrait encore environ 56 ans pour la compter. D'un autre côté si nous mettons sur une même ligne toutes ces pièces de un franc, en calculant 40 pièces par verge, nous arriverons à la longueur étonnante de 25,000 lieues, c'est-à-dire environ 3 fois le tour de notre globe.

ANNONCES.

Madame THIVIERGE

Ouvrira le premier Mai, à St. Félix du Cap Rouge, à sept milles de Québec, un Etablissement pour l'éducation d'une classe choisie de huit ou dix jeunes demoiselles. Les études comprendront l'Anglais et le Français dans toutes les branches enseignées dans une école modèle, la musique, le chant, les divers genres de Dessin, la Peinture Orientale et à l'huile, et la confection des ouvrages en cire, soit des fleurs, soit des fruits, etc.

Trois institutrices seront chargées de l'enseignement. Une Dame Anglaise sera à la tête des classes anglaises; une Dame Française enseignera la Langue Française; Madame Thivierge donnera elle-même des leçons de musique et de beaux arts.

CONDITIONS:

	Par terme de 11 semaines
Pension avec l'étude de l'Anglais et du Français....	\$24.00
Musique.....	6.00
Peinture.....	6.00
Dessin.....	3.00
Un cours de leçon d'ouvrages en cire.....	8.00

La table sera copieusement servie, et Madame Thivierge donnera une attention particulière à la santé de ses élèves. Le Cap Rouge est

est admirablement situé et renommé par la salubrité de l'air. On engagera les élèves à prendre des exercices journaliers, et madame Thivierge fera tout en son pouvoir pour donner satisfaction aux parents qui voudront bien lui confier le soin de leurs enfants.

Pour renseignements et plus amples détails, on pourra s'adresser à Madame Thivierge, Cap Rouge. Madame E. I. Dalkin, Cap Rouge, Révérend P. J. Drolet, Curé; C. W. Wilson, Ecuier, Rue St. Pierre, Québec; Robert J. Young, Ecuier, James Bowen, Fils, Ecuier, Rue St. Pierre, Québec, ou au Cap Rouge; J. B. Forsyth, Ecuier, Cap Rouge; Edson Fitch, Ecuier, St. Romuald.

Cap Rouge, 10 Mars, 1871.

DICTIONNAIRE
GÉNÉALOGIQUE

DE TOUTES LES FAMILLES CANADIENNES

PAR

M. L'ABBE C. TANGUAY

Avec un Fac-Simile de la Première carte inédite de la Nouvelle-France en 1641.

Les personnes qui ont souscrit au Dictionnaire Généalogique et qui voudraient recevoir ce volume par la poste sont priées de nous envoyer le montant de leur souscription qui est de \$2.50 en y ajoutant 40 centins pour les frais de poste. Celles qui ont souscrit chez les Messieurs suivants pourront se le procurer en s'adressant après le 15 Mai courant à

- J. A. LANGLAIS, Libraire, Rue St. Joseph, St. Roch de Québec.
- J. N. BUREAU, Trois-Rivières.
- E. L. DESPRÉS, Maître de Poste, St. Hyacinthe.
- JAMES W. MILLER, Maître de Poste, de Ste. Luce de Rimouski.
- A. GAGNÉ, Maître de Poste de Kamouraska.
- R. OUELLET, " L'Islet.
- F. H. GIASSON, " L'Anse à Gilles.
- E. LEMIEUX, Ottawa.
- F. X. VALADE, Longueuil.
- L. O. ROUSSEAU, Château-Richer.

Les personnes qui ont souscrit chez MM DUBEAU & ASSELIN, pourront s'adresser à M. L. M. CRÉMAZIE, Libraire, Québec.

En vente chez l'Éditeur

EUSÈBE SÉNÉCAL,
10, Rue St. Vincent, Montréal.

NOUVEL ABRÉGÉ
DE
GEOGRAPHIE MODERNE

A L'USAGE DE LA JEUNESSE

PAR

L'ABBE HOLMES

SEPTIEME EDITION

ENTIÈREMENT REVUE, CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE

PAR

L'ABBÉ L. O. GAUTHIER

Professeur d'Histoire au Séminaire de Québec.

Un Volume in-12 de 350 pages. Cartonné \$4.00 la douzaine.

J. B. ROLLAND & FILS,

Libraires-Éditeurs.

En vente chez tous les Libraires et les principaux Marchands.

IMPRIMÉ PAR LÉGER BROUSSEAU, QUÉBEC.